

Université Lumière Lyon II
UFR d'anthropologie, de sociologie et de science politique
Master 2 E.G.A.L.E.S. – Etudes de genre
Année universitaire 2016/2017
Mémoire dirigé par M^{me} Estelle Bonnet

Les hockeyeuses ne sont pas des hockeyeurs comme les autres

*L'institutionnalisation de la pratique sportive des femmes au regard
du genre : un espace de (re)production des inégalités peut-il se
transformer en espace de contestation ?*



Mémoire présenté par Mathilde POLI (2104240)

SOMMAIRE

Remerciements	- 3 -
Règles d'écriture	- 4 -
Introduction	- 6 -
Chapitre I - Méthodologie	- 8 -
1 – Posture	- 8 -
2 – Population d'entretiens	- 9 -
3 – Approches théoriques	- 10 -
Chapitre 2 – Symbolisme de genre	- 12 -
I – Le sport : un espace propice à l'expression et à la production d'une masculinité dominante	- 12 -
1 – Que nous apprend l'histoire du sport sur le lien inébranlable entre performance physique et masculinité ?	- 12 -
2 – La réaffirmation de l'hégémonie masculine	- 16 -
3 – La culture du hockey sur glace : diffusion d'un modèle masculin et nord-américain- 18 -	
II – La féminisation de la pratique du hockey sur glace : renforcement ou transformation des normes de la féminité hégémonique ?	- 21 -
1 – Le sport comme espace de construction sociale de la féminité... ..	- 21 -
2 - ... et comme espace de contestation de la féminité	- 22 -
III – La naturalisation de la différence des sexes : le poids du biologique, le poids du social- 26 -	
1 – La légitimité scientifique au service des inégalités de genre	- 26 -
2 – L'échec de l'institution sportive à définir le sexe féminin	- 29 -
3 – Différences entre les femmes et les hommes : quelle est la place de la construction sociale ?	- 31 -
Chapitre 3 – Structuration du genre	- 35 -
I – L'institutionnalisation de la pratique des femmes : les aménagements du hockey féminin - 35 -	
1 – L'interdiction des mises en échecs	- 35 -
2 – Une vraie interdiction ? La considération de la mise en échec par les hockeyeuses - 38 -	
3 – Le paradoxe de la règle de sous-classement pour favoriser la pratique des adolescentes et des femmes	- 41 -

II – La pratique en mixité : intégration ou conquête ?.....	- 43 -
1 – Les équipes masculines et les équipes féminines : la matérialisation de la différence entre les deux hockeys.....	- 43 -
2 – La pratique des femmes dans les équipes masculines : réactualisation des rapports sociaux de sexe	- 46 -
3 – Le rôle clef de l’entraîneur.e	- 51 -
III – Les rapports sociaux de sexe : quand la hiérarchisation du hockey féminin et du hockey masculin participe à hiérarchiser les femmes et les hommes	- 55 -
1 – Le Pôle France ou l’inversion des rapports de force	- 55 -
2 – La monopolisation de la violence : la réaffirmation de la masculinité hégémonique par la misogynie	- 57 -
Chapitre IV – Identité de genre.....	- 60 -
I – L’expression plurielle de la féminité	- 60 -
1 – Diversité des identités sexuées des hockeyeuses.....	- 60 -
2 – Apprendre à être une femme dans une équipe féminine d’un sport de tradition masculine	- 65 -
II – Etre la seule fille de l’équipe : les enjeux identitaires de la pratique en mixité	- 69 -
1 – S’intégrer en tant que femme : étude de deux effets de génération	- 69 -
2 – Les contradictions autour du corps féminin athlétique	- 70 -
Préconisations.....	- 73 -
Conclusion.....	- 82 -
Bibliographie	- 85 -
Annexes.....	- 87 -

Remerciements

Je souhaiterais tout d'abord remercier ma responsable de mémoire, M^{me} Estelle Bonnet, pour sa disponibilité, ses précieux conseils de lecture, d'approches théoriques et d'analyse, son écoute ; ma tutrice de stage, M^{me} Patricia Costantini, pour sa confiance, son souci de partager son expérience, sa bienveillance ; ma responsable de master, M^{me} Cécile Favre, pour son suivi tout au long de ces deux dernières années, pour ses encouragements et sa compréhension.

Je souhaiterais remercier mon partenaire de PACS, Thierry Caillault, pour m'avoir soutenue, motivée et inspirée tout au long de l'écriture de ce mémoire, pour avoir été mon roc et mon modèle ; mon papa, Jean-Luc Poli, pour ses relectures attentives, son impressionnante maîtrise des statistiques et son soutien ; ma maman, Murielle Thierry, pour avoir mis ses sur-compétences d'enseignante au service de mon mémoire, pour toujours m'avoir fait voir le positif et avoir cru en moi ; ma sœur, Mélanie Poli, pour être ma confidente de toujours, pour avoir partagé mes joies et m'avoir soutenue dans mes peines ; mes meilleurs amis, Robin Pernice, pour m'avoir initiée aux études de genre et m'avoir aidée de façon unique depuis 10 ans, Jérémy Virgo, pour sa précieuse amitié, ses attentions de tous les jours et pour avoir supporté ma « susceptibilité » ; ma colocataire, Delphine Magro, pour son incroyable accueil, son humour et sa gentillesse.

Je souhaiterais remercier toutes les personnes qui m'ont accordé de leur temps sur mon lieu de stage et, particulièrement, les salarié.es de la fédération pour leur accueil, leur disponibilité et leur bienveillance.

Je souhaiterais remercier toutes les personnes que j'ai interviewées, pour m'avoir donné de leur temps et partagé leurs expériences avec moi.

Enfin, je souhaiterais remercier mes camarades de promotion pour le soutien, l'entraide et la solidarité que j'ai connu grâce à elles et eux tout au long de ce master.

Règles d'écriture

Le manuel d'écriture inclusive proposé par l'agence Mots-Clefs la définit ainsi : « *L'écriture inclusive désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes. Concrètement, cela signifie notamment : renoncer au masculin générique (« des acteurs du développement durable »), à la primauté du masculin sur le féminin dans les accords en genre (« des hommes et des femmes sont allés »).* ».

Dans mon mémoire, tous les noms désignant un métier, un statut, un grade ou un titre sont accordés en fonction du genre. Dans le domaine sportif, cela revient surtout à féminiser les intitulés de postes (attaquante, défenseuse, gardienne) en accord avec règles grammaticales décrites dans le guide Femme, j'écris ton nom (dirigé par Bernard Cerquiglini, 1999) et déclinées dans le dictionnaire en ligne proposé par le Trésor de la Langue Française informatisé. Cette féminisation comporte néanmoins une exception : j'ai privilégié le terme d'entraîneuse à celui d'entraîneur. Si je considère qu'il est nécessaire d'assumer la version féminine, grammaticalement correcte, d'un intitulé de poste pour lui enlever sa connotation péjorative, dévalorisante – dans notre cas l'entraîneuse désigne également « *une femme employée dans un établissement de nuit pour engager les clients à danser et à consommer* » (Larousse, dictionnaire en ligne) – je privilégie le droit des personnes concernées à s'auto-définir.

Pour désigner un groupe mixte, j'ai employé le féminin et le masculin selon trois usages : l'énumération par ordre alphabétique (« les acteurs et les actrices », « les femmes et les hommes »), l'usage du *point e* (« l'entraîneur.e ») et l'utilisation prioritaire de formes épécènes, soit les formes qui ne varient pas selon le genre des personnes à qui l'on se réfère (« les membres de la commission féminin »).

Enfin, j'ai utilisé la règle de proximité : les adjectifs et les participes passés s'accordent en fonction du genre du nom le plus proche du verbe. Cette règle était couramment utilisée jusqu'au XVII^{ème} siècle – l'exemple le plus cité est probablement l'extrait de la réplique de Josabet dans la pièce de Racine : « Surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières - Consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières. » – jusqu'à ce que des grammairiens¹ mettent en place l'usage exclusif du masculin générique, de la règle d'accord du pluriel mixte au masculin plus connue sous le nom de la règle « le masculin l'emporte sur le féminin ».

¹ Vaugelas (1647) « La forme masculine a prépondérance sur le féminin, parce que plus noble. »
Furetière (1690) « Le plus fort l'emporte, pour dire, que les puissants ont toujours l'avantage. »
Père Bouhours (1676) « Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte. »

Introduction

« *Salaires. Les hockeyeuses américaines menacent de boycotter leur Mondial.* » titrait Libération dans un article du 28 mars dernier. En revendiquant une égalité réelle entre les salaires et les indemnités journalières qui leur sont versées et celles des hommes, les Championnes du Monde en titre ont relancé le débat sur les différences de traitement du sport masculin et du sport féminin, au moins dans l'univers du hockey sur glace.

Le discours social et politique qui entoure le domaine sportif a longtemps mis en avant le pouvoir égalisateur du sport qui neutraliserait les inégalités (sociales et économiques) des pratiquant.es en instaurant sa propre hiérarchie fondée sur le mérite. Les premiers travaux en sociologie du sport ont permis de rompre avec ce discours pour présenter le sport comme un lieu de production et de reproduction des inégalités sociales. De la thèse du reflet – selon laquelle le sport serait un miroir (ou un microcosme) de la société – à la thèse de la reproduction – selon laquelle le sport contribue activement à perpétuer les rapports de pouvoir des groupes dominants sur les groupes dominés – cette discipline envisage désormais le sport comme un lieu possible de contestation des inégalités sociales.

Comme l'ont montré nombre d'auteurs et d'autrices en sociologie du sport, les pratiques physiques et sportives sont des pratiques sociales et culturelles et, en ce sens, elles véhiculent des normes et participent à la construction des rapports sociaux, dont les rapports sociaux de sexe. Justement parce qu'il est un vecteur privilégié des normes sociales dominantes de féminité et de masculinité, le sport participe à les (re)produire et renforce les différences naturelles – ou plutôt naturalisées – entre les sexes. La participation des femmes aux sports socialement considérés comme masculin apparaît ainsi comme un terrain propice à la différenciation et à la hiérarchisation entre les femmes et les hommes ; l'engagement spécifique des corps légitimant aisément les discours essentialistes.

Finalement, l'investissement des femmes dans des sports de tradition masculine remettent en question, de fait, un *ordre de genre* qui transcende les univers sociaux bien au-delà de l'institution sportive ; le processus d'institutionnalisation de leur pratique peuvent alors être appréhendé comme une manifestation du « désordre » social qu'elle provoque dans la discipline.

A ce titre, le hockey sur glace apparaît comme un terrain particulièrement riche : un sport historiquement et symboliquement masculin – il faudra attendre 1983 pour que le premier club de hockey féminin français ouvre ses portes et 1998 pour que la première compétition féminine olympique ait lieu – mais qui se positionne en précurseur des politiques d'égalité de genre en généralisant la mixité à toutes les compétitions françaises en 2003. Les hockeyeuses ont donc la possibilité règlementaire de pratiquer avec leurs homologues masculins dans les meilleures ligues nationales. Mais dans les faits, aucune femme n'a jamais intégré un club évoluant en Ligue Magnus (la première division nationale) et seules des gardiennes ont réellement pu intégrer une équipe de Division 1 (la seconde).

En fait, de manière générale, le processus d'institutionnalisation de la pratique des femmes dans le hockey est à la fois original et particulièrement ambigu : la pratique est mixte jusqu'à l'âge de 15 ans puis les hockeyeuses peuvent rejoindre une équipe exclusivement féminine ou rester avec les garçons où elles sont souvent sous-classées (c'est-à-dire qu'elles restent dans une catégorie d'âge inférieur). Alors que l'acquisition d'un droit à la pratique mixite pleine et entière constitue une réelle exception parmi les sports collectifs français, rares sont ceux qui sont si structurés en fonction du genre c'est-à-dire où nous pouvons retrouver autant d'aménagements de règles spécifiques à la pratique féminine. C'est de cette apparente contradiction que débute ma recherche.

Chapitre I - Méthodologie

Mon travail de recherche se base sur une observation participante de huit mois réalisée au sein de la Fédération Française de Hockey sur Glace (FFHG), l'analyse de documents fédéraux (règlements, guides à destination des clubs, convocations de stage, listings de licencié.es etc...) ainsi que la passation de onze entretiens semi-directifs auprès de personnes investies dans le hockey sur glace féminin.

1 – Posture

Le stage – sous forme de service civique – que j'ai effectué pendant 8 mois au sein de la commission féminine m'a permis d'avoir des échanges formels et informels avec un grand nombre d'acteurs et d'actrices intervenant dans le hockey féminin : hockeuses évoluant en Equipe de France et dans le Championnat Elite, entraîneur.es de collectifs féminins et mixtes, cadres techniques, dirigeant.es de ligues et de zones ainsi que l'ensemble des salarié.es de la fédération. En assistant la coordinatrice de projets de la commission féminine, j'ai pu participer aux réunions où intervenaient la création, la mise en place ou le bilan de politiques fédérales en faveur du développement du hockey féminin.

Ma posture de recherche n'était pas explicite ; peu de ces personnes connaissait l'existence ou le sujet de mon travail universitaire. Sans chercher à le dissimuler, j'étais amenée à les rencontrer dans le cadre de mes missions de stage, où j'étais présentée en tant que membre de la commission féminine. Mes observations m'ont donc permis de capter des pratiques de création et d'application de politiques fédérales, de comprendre la place et le fonctionnement de la commission féminine au sein de la fédération et de contextualiser les enjeux, les objectifs et les freins des stratégies de développement de la pratique féminine.

2 – Population d’entretiens

Les personnes interviewées, à l’image de toutes celles investies dans le hockey sur glace français, ont majoritairement plusieurs casquettes : joueur ou joueuse, entraîneur.e, bénévole, salarié.e fédéral.e, intervenant.e externe. Les profils s’affineront au fur et à mesure de l’analyse mais afin de respecter leur anonymat nous pouvons considérer que la population d’entretien se compose de quatre joueuses de l’Equipe de France (deux défenseuses, une attaquante et une gardienne), trois entraîneur.es, deux ex-sportives de haut niveau (ex-SHN), une présidente de club et un médecin d’un collectif féminin. Mon objectif était de constituer une polyphonie autour de l’institutionnalisation de la pratique des filles et des femmes dans le hockey sur glace au regard de la mixité et de la non-mixité. J’ai donc interrogé des personnes clés qui participent à la création et à la mise en place de politiques en faveur du développement du hockey féminin – dans le cadre de missions fédérales liées à leur emploi ou leur bénévolat – ainsi que des hockeuses qui gèrent et négocient leur carrière en fonction de l’évolution des règlements structurant leur pratique. Les personnes interviewées ont entre 21 et 46 ans, entre 21 et 40 ans pour les hockeuses et ex-SHN. Elles m’ont donc apporté de précieux éléments de contexte sur le processus de féminisation de la pratique des filles et des femmes depuis la levée (partielle²) de son interdiction au début des années 80 jusqu’à aujourd’hui. Je n’ai interviewé que des hockeuses qui pratiquent ou ont pratiqué à très haut niveau (au Pôle France ou dans les Equipes de France U18 et Séniors). C’est une limite certaine de cette recherche mais qui m’est apparu nécessaire pour capter les freins à la pratique en mixité des femmes après l’adolescence qui est, de fait, réservée aux meilleures joueuses françaises ou plus exactement à celles dont le niveau sportif et physique est considéré comme compatible avec celui des garçons.

Les entretiens ont duré entre quarante-cinq minutes et deux heures trente. Dix entretiens se sont déroulés à distance (neuf par Skype ou Facetime et un par téléphone) et un entretien physique. J’avais eu l’occasion de rencontrer ou de travailler ponctuellement avec cinq des personnes interviewées sinon je m’entretenais avec elles pour la première fois.

² L’inscription et la prise de licence d’une fille en-dessous de l’âge de 14 ans pouvaient être refusées par la dirigeante ou le dirigeant du club ou l’entraîneur.e.

3 – Approches théoriques

Deux axes d'analyse ont guidé cette recherche. Bien entendu, les études de genre constituent le premier axe. Cette perspective repose sur le constat d'une bicatégorisation et d'une hiérarchisation entre les sexes (femmes/hommes) et des attributs qui leur sont associés (féminin/masculin). Elle remet en question les discours naturalisants qui entourent les différences biologiques entre les femmes et les hommes en envisageant ces catégories sexuées comme des constructions sociales sur lesquelles se fonde un ordre de genre ; ordre qui fonctionne comme un organisateur fondamental des sociétés humaines. Les relations de pouvoirs qui se jouent entre les femmes et les hommes se retrouvent également derrière le concept des *rapports sociaux de sexe*.

Mais plus précisément, cette recherche s'inscrit dans un féminisme qui s'inspire des cultural studies dans lesquelles la perspective historique des représentations sociales de la féminité et de la masculinité constitue un prérequis nécessaire pour comprendre la construction sociale de l'infériorité physique des femmes et l'évolution des mécanismes des rapports sociaux de sexe qui interviennent dans le sport contemporain. Appréhender le sport comme une forme culturelle permet de le considérer comme un lieu propice à la production et la reproduction de catégories sexuées naturelles – et naturellement différentes – mais aussi comme un terrain privilégié de contestation des stéréotypes de genre, des rôles sociaux et des possibilités d'engagement du corps des femmes et des hommes dans les activités sociales (Louveau, 2004). De plus, cette perspective théorique place le concept d'*agency* – la reconnaissance des acteurs et actrices et de leurs capacités à s'auto-définir, mettre en place des stratégies de résistance et de négociation avec les normes dominantes – au cœur des recherches (Hargreaves, 2006).

Le second d'axe d'analyse repose sur l'application du modèle de la construction sociale du genre de Harding (1986) au champ sportif. L'autrice propose trois processus majeurs contribuant à cette construction : *gender symbolism* ou symbolisme de genre³, *gender structure* ou la structuration selon le genre des activités sociales et *individual gender* ou la construction individuelle de l'identité de genre (Harding 1986, p. 17-18).

³ Traduction proposée par Courcy, Laberge, Erard et Louveau (2006).

Le premier processus résulte de l'utilisation de métaphores binaires pour désigner et représenter les sexes dans une dualité, une opposition ; métaphores qui n'ont par ailleurs souvent rien à voir avec les différences sexuelles (froid/chaud, force/faiblesse). Il se matérialise notamment dans les stéréotypes sexués et permet de légitimer une division sexuée des activités sociales. Dans le domaine sportif, ce processus s'est parfaitement illustré dans l'apparente nécessité de séparer les disciplines sportives selon les sexes ou d'adapter les épreuves (moindre poids, moindre distance) pour les femmes. Ces deux processus participent à produire une forme d'identité individuelle de genre, socialement construite, qui ne correspond qu'imparfaitement à la réalité ni même à la perception de la différence des sexes. Autrement dit, la diversité des expériences individuelles de la féminité et de la masculinité des sportives et des sportifs ne corrèlent que rarement aux stéréotypes de genre.

Les trois niveaux de construction sociale du genre (symbolique, institutionnel et identitaire) varient d'une culture à une autre, d'une époque à une autre et dépendent des formes culturelles au travers desquelles ils s'expriment.

Et, comme le soulignent Coucy et al. (2010), si le modèle de Harding suggère des relations univoques entre ces processus, il est très probable qu'ils se coconstruisent et se renforcent mutuellement. C'est pourquoi nous nous intéresserons également aux relations, aux interconnexions entre ces niveaux : comment le hockey sur glace participe à reproduire les représentations dominantes de la féminité, de la masculinité et des différences naturelles entre les sexes et orientent les politiques d'institutionnalisation des femmes dans la pratique ; comment ces représentations interviennent dans la sexuation de la discipline (hockey féminin/hockey masculin) et participent à renforcer les stéréotypes sexués sur lesquels elles s'appuient ; comment les hockeuses expérimentent les diverses formes de féminité et, en tant que femmes-athlètes, remettent en questions un ordre de genre naturalisé.

Finalement, nous pouvons nous demander en quoi le processus d'institutionnalisation de la pratique des femmes (en mixité et en non-mixité), en révélant, construisant et transformant les normes dominantes de la féminité, de la masculinité et la différence des sexes peut-il constituer un terrain privilégié de contestation des inégalités de genre ?

Chapitre 2 – Symbolisme de genre

I – Le sport: un espace propice à l’expression et à la production d’une masculinité dominante

1 – Que nous apprend l’histoire du sport sur le lien inébranlable entre performance physique et masculinité ?

Le sport moderne s’est construit à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} dans un contexte historique particulièrement important au regard des rapports sociaux de sexe. D’une part, les changements économiques et sociaux liés à l’évolution de la nature et de l’organisation du travail – la concentration des emplois dans les secteurs secondaires et tertiaires – réduisent la place de la force physique dans le travail. « *Le sport est ainsi devenu l’un des sites les plus importants des pratiques de masculinisation au sein des cultures où toutes les autres formes de prouesse physique ont perdu de leur valeur, où toute autre forme d’agression directe est officiellement illégale* » (Gagnon, 1995, p. 47-48).

D’autre part, la montée de l’instruction publique fait craindre une féminisation des jeunes garçons qui, élevés par leur mère et instruits par leur institutrice, sont entourés de modèles et de référents exclusivement féminins. L’expansion du sport organisé et institutionnalisé s’inscrit donc dans une volonté de recréer un espace que les hommes peuvent investir et réserver pour assoir leur position sociale et transmettre aux garçons les valeurs de la « vraie » masculinité, la masculinité dominante. Les femmes, sous l’impulsion de la première vague du mouvement féministe de la fin du XVIII^{ème}, remettent en question les rôles sociaux prédestinés aux femmes et aux hommes en investissant les domaines du travail et de l’éducation supérieure et en revendiquant les prémices d’une égalité des droits politiques et civiques. Les débats sur la pratique sportive des femmes apparaissent dans ce contexte où leur exclusion est un enjeu primordial pour les deux sexes. En effet, le sport participe à maintenir des relations de genre inégalitaires et légitime une organisation sexuée des pratiques sociales, à l’avantage des hommes.

La réservation du domaine sportif par les hommes passe par une remise en question immédiate de la légitimité des femmes à investir ce domaine viril, où l'effort physique est visible, épuisant et célébré. Les discours des institutions sportives et médicales ont ainsi légitimé l'exclusion des femmes puis la sexuation des activités sportives sur le principe du mythe de la fragilité féminine. Ce mythe repose à la fois sur l'idéal victorien de la féminité – qui veut que les femmes soient « *moralement et spirituellement fortes mais physiquement et intellectuellement faibles* » (Théberge, 1995 p. 107) et sur l'assignation à la maternité – les femmes ayant la responsabilité morale d'éviter toute activité épuisante qui pourrait mettre en danger leur rôle de procréatrice et de mère. Un exemple particulièrement parlant est celui du saut à ski : alors que le long débat idéologique des siècles derniers autour de la pratique des femmes dans cette discipline était centrés sur les prétendus dangers d'altération des organes génitaux féminins et les risques d'infécondité, il aura fallu attendre 2009 pour que la première compétition olympique féminine soit autorisée.

C'est bien dans ce contexte qu'une forme de sport spécifique, modifiée et adaptée à la prétendue vulnérabilité féminine apparaît dans les années 40 : le sport féminin. L'institutionnalisation de disciplines sportives destinées aux femmes et la création d'une réglementation différente du sport tel que pratiqué par les hommes reposent sur des représentations collectives des femmes et des hommes – de leurs rôles, de leurs capacités et de leurs compétences – et viennent par là même confirmer les différences naturelles, ou plutôt naturalisées, entre les sexes. « *Prises dans un cercle vicieux d'illogisme et de discrimination, les femmes étaient exclues du sport et cette exclusion était considérée comme une preuve de leur faiblesse* » (Théberge, 1989 cité par Théberge 1995). Autrement dit, les aménagements du sport féminin (moindre poids, moindre distance, moindre temps de jeu), aujourd'hui encore considérés comme légitimes, freinent l'évolution sportive des femmes et contribuent à renforcer les idéologies sexuelles stéréotypées et clivées sur lesquelles ils s'appuient.

Si les interdictions officielles à la pratique sportive des femmes ont été levées, l'inégale répartition des sexes dans les disciplines atteste bien que l'ouverture des règlements n'efface pas à elle seule le poids des représentations sociales qui ont justifié l'exclusion des femmes pendant des décennies, voire un siècle dans le cas du hockey sur glace français.

Aurore⁴, une ex-hockeyeuse de l'Equipe de France d'une quarantaine d'années nous partage les débuts de sa carrière : « *Et puis bah de fil en aiguille on est arrivé au hockey, 'fin mon frère est arrivé tout de suite au hockey et moins bah les filles elles avaient pas l'droit donc j'ai continué le patinage. Et j'ai pu commencer la ringuette⁵ j'crois que j'avais 8 ans un truc comme ça [Le hockey] c'était interdit pour les filles 'fin c'était voilà ça n'existait pas donc on disait c'est interdit et, du coup moi j'ai quand même eu d'la chance de pouvoir, de pouvoir justement jouer avec les garçons. Là maintenant la mixité c'est 'fin c'est quelque chose qu'est normal mais à notre époque, c'était pas y'a 50 ans non plus, voilà y'a 30 ans, c'était pas, c'était pas accepté 'fin ouais c'était toléré dans certains clubs et puis d'autres clubs qui voulait pas entendre parler parce que le hockey féminin ça existait pas pour eux. ».*

La distribution sexuée des disciplines sportives – et des fonctions d'encadrement et de responsabilité dans le sport – se construisent à l'image de la sexuation du travail professionnel et domestique, sur des représentations stéréotypées de la féminité (l'esthétisme et les fonctions reproductives) et de la masculinité (esprit de compétition, recherche de l'affrontement) tout en participant à en définir les contours et leurs acceptations sociales. A ce titre, le sport est une pratique sociale particulièrement puissante puisqu'elle implique le corps qui matérialise la différence naturelle entre les sexes. En participant à construire des usages sociaux corporels différents pour les femmes et pour les hommes, il distingue les pratiques autant que les façons de pratiquer acceptables pour chaque sexe. Les femmes parviennent ainsi à accéder aux activités sportives qui ne contredisent pas les normes de la féminité dominante (la gymnastique rythmique et sportive, la natation synchronisée, la danse classique, le patinage artistique) et ne semblent pouvoir pratiquer en mixité que lorsqu'un intermédiaire entre le corps et la performance physique brute intervient (le cheval pour l'équitation, l'arme pour le tir). Sinon, pour les espaces sportifs compétitifs, a fortiori les sports collectifs et/ou les sports de contacts, qui reposent sur une performance physique affichée ou sur l'obtention d'un record, les différences biologiques entre les sexes semblent constituer une barrière infranchissable (Mennesson, 2004 et Bohuon, 2012).

⁴ Les prénoms ont été modifié.

⁵ Sport créé dans les années 30 au Canada initialement pour proposer une alternative du hockey sur glace aux jeunes filles.

Ce sont justement dans ces sports, d'équipe et de tradition masculine, que les comportements agressifs et la violence sont le plus normalisées et valorisées. La situation de compétitivité légitimise et ritualise les confrontations physiques qui deviennent des moyens de démonstrations et de validation de la masculinité. A titre personnel, je ne me souviens pas avoir vu un match de hockey sur glace masculin des deux meilleures ligues nationales sans qu'un coup de crosse intentionnel, une bousculade ou une bagarre ponctue la rencontre. Cette utilisation spécifique du corps participe à construire l'identité masculine dominante de ces disciplines, celle de leurs pratiquants et, plus largement, celle des hommes ; la légitimité de l'occupation de l'espace que procurent ces modes d'engagement du corps par les hommes intervient fortement dans les rapports sociaux de sexe.

Le sport peut ainsi être envisagé comme un outil d'empowerment⁶ et, parce qu'il n'est pas aussi aisément mobilisable pour les deux sexes il « *sert à soutenir rituellement une aura de supériorité et de compétence masculine pour des habilités publiquement acclamées, comme il soutient le monopole des hommes sur l'agression et la violence [ce qui] mène à l'infériorisation des femmes et de leurs habilités ainsi qu'à leur exclusion* » (Gagnon, 1995 p. 48). Par ailleurs, Callède (2002) montre le rôle prédominant du ministère de la Guerre⁷ dans le développement du sport en France au début du XX^{ème} siècle qui, de fait, exclut la question de la pratique des femmes et participe à fonder la définition et l'identité du sport moderne comme une institution masculine, virile où l'utilisation de la violence est non seulement légitime mais aussi valorisée.

Il apparaît donc intéressant d'appréhender les sports, et plus particulièrement ceux de tradition masculine, comme un terrain privilégié de production et de reproduction de la masculinité dominante ; le dernier espace de sociabilité et de socialisation homosexués des hommes.

⁶ Empouvoirement en français. Terme qui renvoie au potentiel de prise de pouvoir des catégories dominées.

⁷ L'histoire de la nomination institutionnelle du sport est particulièrement révélatrice de sa conception sociale : il était rattaché en premier lieu au Ministère de la Guerre, puis de l'Instruction Publique (l'actuel Education Nationale) et de la Santé avant d'obtenir son autonomie.

Les sportives qui accèdent à ces disciplines remettent en question la fragilité présumée des femmes, la pertinence des différences naturelles entre les sexes et d'un même coup la légitimité des hommes à se réserver cet espace social en *fief de la masculinité*. Les mécanismes des rapports sociaux de sexe ne peuvent donc être compris que dans les rapports de pouvoir entre la féminité et la masculinité, qui se définissent par opposition.

2 – La réaffirmation de l'hégémonie masculine

Connell, en introduisant le concept de masculinité hégémonique – le modèle culturel dominant de la masculinité – souligne le rôle très important que joue la pratique sportive dans la construction de l'identité sexuelle des garçons en leur permettant de développer leur force et des habilités techniques et d'expérimenter des situations de démonstration de compétence et de puissance. Selon cet auteur, ces expériences d'engagement corporel ne se retrouvent pas uniquement dans les représentations du corps mais s'inscrivent jusque dans le fonctionnement physiologique du corps « *dans la tension des muscles, dans le maintien, dans le toucher et la texture du corps* » (Connell, 1987 cité par Théberge, 1995 p.105). Cette masculinité hégémonique se construit notamment par opposition, exclusion et domination des féminités et des autres formes de masculinités. C'est pourquoi les disciplines sportives de tradition masculine, que Bryson qualifie de *porte-drapeaux de la masculinité hégémonique*, reposent essentiellement sur une infériorisation des femmes et de leurs aptitudes sportives ; elles permettent ainsi de réaffirmer l'hégémonie et la suprématie masculine. On comprend donc pourquoi la remise en question de cet ordre de genre par la féminisation de la pratique est particulièrement visible dans ces sports symboliquement et numériquement masculins, comme le hockey sur glace.

A titre anecdotique – et pour illustrer mon propos sur un ton plus léger – j'ai aidé une collègue qui travaille au sein de la fédération à réaliser des achats de produits alimentaires et d'hygiène corporelle pour recevoir les deux équipes nationales (françaises et suisses) en vue d'un match de préparation au Championnat du Monde. Lorsque je l'ai vue prendre des shampoings et gels douches avec un marketing genré explicitement masculin, je me suis permise de lui demander si c'était son choix ou si la liste que les équipes lui avait transmise spécifiait une marque particulière.

Elle m'a alors confié que la fois où elle avait rapporté des produits neutres, les joueurs l'avaient – je cite – « bombardée » de remarques parce que « les hockeyeurs sont de vrais mecs ».

Robidoux (2001) montre justement que l'expression et l'expérience de la masculinité hégémonique fondent la relation entre les membres d'une équipe de hockey sur glace. Le langage qu'ils utilisent, très souvent misogyne et homophobe, permet de maintenir ce sentiment de camaraderie et participe à créer un microcosme culturel viril. Cela s'illustre particulièrement dans les matchs où la rencontre avec l'équipe adverse crée une situation de compétitivité propice aux insultes et à la confrontation physique. Comme me l'explique Camille, une entraîneuse qui côtoie de près des collectifs féminins et masculins, s'il est vrai que les garçons insultent beaucoup les filles et femmes en mixité, ils s'insultent également constamment entre eux. Les altercations verbales et physiques et les bagarres apparaissent comme autant de façon de démontrer et de valider leur masculinité. La banalisation de l'utilisation de la violence pour régler les conflits dans les collectifs masculins est d'ailleurs très surprenante.

Les entraîneur.es semblent considérer que c'est une manière comme une autre et même parfois efficace de réguler les tensions inévitables au sein d'une équipe ce qui, sorti du contexte sportif, paraîtrait probablement choquant : *« Tu peux mettre vingt gars dans une pièce et leur demander de résoudre des problèmes, ils vont peut-être se foutre sur la gueule mais ils vont sortir de la pièce c'est résolu et vingt filles dans une pièce tu peux faire dix mille réunions et le problème est toujours pas résolu. »*.

Comme nous le verrons, les possibilités d'expression de la féminité chez les hockeyeuses admettent une certaine diversité et une relative distance avec les normes féminines dominantes. En revanche, la définition de la masculinité ne bénéficie guère de cette liberté chez les personnes que j'ai interviewées. Il semblerait que les femmes, en investissant un domaine masculin, remettent de fait en question une vision figée de la femme belle, fragile, vulnérable alors que les hommes, placés dans une situation favorisant l'expression de la masculinité hégémonique, renforcent les stéréotypes attribués à leur catégorie sexuée.

Si une certaine forme de résistance voire une transformation des normes dominantes de la masculinité n'est pas complètement absente dans leurs discours – on retrouve une forte corrélation chez les personnes qui ont également exprimé une remise en question de la féminité – elles caractérisent plus volontiers et spontanément la masculinité avec des traits de personnalité de la masculinité hégémonique (la brutalité, la colère, la ténacité, l'impatience, l'impulsivité) et les caractéristiques sexuelles secondaires et physiques qui symbolisent généralement la virilité (la force, les poils, les muscles).

Comme nous l'avons vu, la construction de la masculinité hégémonique repose en grande partie sur la domination des féminités ; et sa confirmation par le domaine sportif va nécessairement intervenir dans les rapports sociaux de sexe.

Stéphanie, une hockeyeuse qui a vingt-cinq ans de carrière m'explique ainsi que, si elle devait caractériser la masculinité, elle le formulerait ainsi : *« C'est plutôt l'côté viril, macho. Les gars qui ont besoin, besoin de montrer qu'ils sont plus forts et, et j'sais pas, de s'montrer supérieur. L'homme qui l'emporte sur l'féminin. »*.

3 – La culture du hockey sur glace : diffusion d'un modèle masculin et nord-américain

Enfin, Messner (2002) souligne l'importance d'examiner la façon dont les pratiques sportives sont représentées dans les médias – et tous les sites de diffusion de la culture populaire – pour comprendre l'identité (y compris sexuée) de la discipline. En effet, les médias expliquent aux spectateurs et spectatrices comment regarder et comprendre le jeu et donnent aux joueurs, joueuses et entraîneur.es des éléments qui déterminent la « bonne façon » de pratiquer et les comportements qui seront valorisés. Il montre ainsi la façon dont les médias peuvent promouvoir et légitimer un style de jeu agressif et violent dans leur (re)présentation des sports collectifs, a fortiori de tradition masculine. Comme nous le montre Allain (2008), le hockey sur glace français et plus généralement européen n'a pas du tout la même ampleur culturelle qu'en Amérique du Nord⁸ ; il n'y a donc pas le même besoin de construire un imaginaire collectif marquant et identitaire autour de cette discipline.

⁸ Le hockey sur glace est une véritable institution sociale et culturelle au Canada.

Mais il s'avère que, justement parce que le hockey sur glace est un sport très mineur en France, les médias et les réseaux sociaux diffusent préférentiellement des images de la Ligue Nationale Américaine.

De fait, les représentations du hockey sur glace qui participent à construire l'image culturelle de ce sport dans la population française s'appuient largement sur cette vision nord-américaine :

« Tu vois on dit souvent la référence aujourd'hui c'est la Ligue National de Hockey aux Etats-Unis et puis tu peux être sûre que dans 90% du temps où on parle de hockey en France on montre une bagarre de la NHL. » (Vincent)

Bien que les styles de jeu soient très différents – beaucoup plus centrés sur l'agressivité, la dureté, la démonstration de force et de virilité dans le hockey nord-américain que européen – de mêmes éléments culturels se diffusent dans la pratique de cette discipline ; la ligue nationale américaine constituant un modèle référent. Les expressions de la masculinité hégémonique du style de jeu nord-américain restent donc prédominantes dans ce sport en France, mais de manière moins amplifiée. La fréquence des bagarres et le caractère spectaculaire des charges, aussi appelées mises en échec, démontrent l'imprégnation de cette culture dans les équipes masculines et plus, généralement dans le milieu du hockey sur glace français. La force de l'expression de la masculinité dominante nord-américaine peut même se retrouver dans des éléments concrets de sexuation de la pratique de ce sport : si les enfants et les femmes sont obligées de porter des protections faciales intégrales, les hommes peuvent (et choisissent systématiquement⁹) de porter une visière qui ne protège que la partie supérieure du visage. En effet, *« real men did not need to protect their heads¹⁰ »* écrit Cantelon (cité par Allain, 2008 p. 473).

Camille qui encadre fréquemment des collectifs masculins de haut niveau me confirme : *« Je suis scandalisée que les mecs aient pas de protection faciale, ils ont les dents toutes défoncées mais c'est pas grave, ça inquiète personne. ».*

⁹ Sauf en cas de blessures au visage.

¹⁰ Proposition de traduction : « Les vrais hommes n'avaient pas besoin de protéger leur tête ».

Thomas, médecin auprès d'une équipe féminine, m'explique par ailleurs que c'est la principale cause de différences de blessures entre les hockeyeurs et les hockeyeuses : « *Chez les masculins y'a énormément de clefs au niveau du visage, de traumatismes dentaires qu'on n'a pas du tout en féminine. En féminine y'a pas de ça, il faut reconnaître qu'elles jouent avec une grille au niveau du visage et qu'les masculins eux sont, ont juste une, ce qu'on appelle une demi-visière au visage et donc le protège-dent, mais le protège-dent ne protège pas grand-chose si un palet lui arrive dessus.* ».

De plus, la sous-médiatisation du hockey féminin participe à renvoyer l'image d'un sport symboliquement masculin et empêche la diffusion d'une culture propre, d'une identité spécifique de la pratique féminine. Comme plusieurs joueuses l'ont souligné, la plupart des personnes non initiées ne sait pas qu'il n'y a pas de charges dans le hockey féminin, quand elles connaissent seulement l'existence de ce dernier. Lorsqu'elles parlent de leur sport, la première réaction est systématiquement celle de la surprise et la seconde le questionnement de leur légitimité à pratiquer.

Comme me l'explique Camille qui a eu une grande carrière dans le hockey avant de devenir entraîneuse : « *Quand j'ai commencé à faire du hockey on m'disait « ah tu fais quoi ? », « bah j'fais du hockey », « pourquoi ? ah mais y'a des filles qui font du hockey ? ». Donc d'un seul coup on m'demande pourquoi j'en fais. Alors que le tennis jamais personne ne m'a demandé pourquoi j'faisais du tennis. Des a priori sur des disciplines quand on connaît pas. Y'a un truc aussi en France c'est que les gens connaissent pas le hockey donc quand on connaît on a, comme si il fallait qu'on remplisse la case. J'connais pas donc j'vais y mettre quelque chose. Alors j'vais y mettre tiens c'est un sport de mecs ou c'est un sport violent.* ».

Louveau (2007) montre bien comment l'iconographie des sportives se construit encore aujourd'hui contre la représentation d'une femme en pleine effort ou en sueur ; il n'est donc pas surprenant que les sportives les plus médiatisées (hors période olympique) soient les patineuses et les gymnastes. Et si les femmes n'investissent pas les sports de traditions masculines ou sont peu médiatisées c'est en partie parce qu'ils ne sont pas cohérents avec les catégorisations spontanées à partir desquelles les femmes et les hommes jugent l'acceptabilité de la pratique d'une activité pour chaque sexe. C'est pourquoi, « *dans un monde où les normes corporelles sont massivement médiatisées, la mise en (re)présentation de soi représente un véritable enjeu.* » (Louveau, 2007 p. 67).

II – La féminisation de la pratique du hockey sur glace : renforcement ou transformation des normes de la féminité hégémonique ?

1 – Le sport comme espace de construction sociale de la féminité...

Comme nous l'avons vu, les sports, en tant que pratiques sociales et culturelles, participent activement à véhiculer et à construire des normes dominantes de la féminité et de la masculinité. Courcy, Laberge, Erard et Louveau (2006) proposent une revue de la littérature sur l'expérience des sportives qui transgressent l'ordre social de genre en investissant des disciplines de tradition masculine. Elles soulignent que peu d'études portent sur les jugements concernant l'accès à la pratique des sports socialement considérés comme masculins pour les filles et les femmes. « *Pourtant, la question est importante : la participation des femmes à des sports de tradition masculine a-t-elle pour effet de transformer les normes dominantes de la féminité ?* » (Courcy, Laberge, Erard et Louveau, 2006 p. 31).

Les hockeuses représentent tout juste 10% des licenciées de la discipline et n'ont qu'un accès théorique, règlementaire aux ligues professionnelles masculines. Néanmoins, il apparaît intéressant d'essayer d'évaluer si la féminisation du hockey sur glace a un impact sur les normes dominantes de la féminité qui dominent ce sport et ont dominé l'institutionnalisation de la pratique des femmes. Les personnes investies dans le hockey féminin adhèrent-elles, résistent-elles ou encore contestent-elles ces définitions normatives qui structurent les contours de la féminité dominante et les jugements sur l'engagement corporel approprié à leur genre ?

Comme pour la masculinité hégémonique, Connell souligne la présence d'une forme dominante de la féminité, culturellement idéalisée, qu'il qualifie de *emphasized femininity* car la *féminité hégémonique* dissimulerait la subordination de cette féminité à la masculinité hégémonique. Néanmoins, bon nombre de chercheurs et de chercheuses en sociologie du sport mobilisent ce concept car il permet de révéler la domination qu'exerce cette définition dominante de la féminité sur les autres formes de féminité.

Lorsque j'ai demandé aux personnes interviewées d'essayer de m'expliquer ce qu'était la féminité pour elles, une grande majorité m'a apporté des réponses cohérentes avec la féminité hégémonique, des représentations stéréotypées de la féminité qui y associent la douceur, la sensibilité et le souci de son apparence. A titre d'exemples : « *S'habiller en fille, mettre des robes, prendre soin de soi* », « *Le visuel, l'apparence physique, l'image que tu renvoies, c'est être apprêtée, prendre soin de toi* », « *Garder son côté un peu girly* » ou encore « *C'est une certaine douceur, une certaine grâce, une certaine élégance et puis un côté, et voilà un côté, un côté doux, chaleureux* ». Comme le montre Bourdieu (1998), les normes de la féminité s'énoncent principalement à partir de l'apparence physique. L'*être au féminin* – qui est censé constituer l'essence de la femme – se réduit généralement à l'*être perçu* (cité par Louveau, 2004 p. 174). L'enquête réalisée par Cockerill et Hardy (1987) auprès d'adolescentes du Royaume-Uni et de Courcy, Laberge, Erard et Louveau (2006) auprès d'adolescent.es du Québec montrent bien que l'apparence physique et les traits de personnalité liés à la sensibilité et à la douceur sont les caractéristiques les plus mobilisées pour décrire une fille féminine. Ce sont des stéréotypes véhiculés dans beaucoup de sphères sociales notamment scolaires, familiales et médiatiques bien au-delà de l'institution sportive.

2 - ... et comme espace de contestation de la féminité

Plusieurs personnes interviewées ont spontanément rejeté ou dénoncé les normes dominantes de la féminité : « *C'est avoir une force de caractère qui te permet de t'assumer autant qu'un homme, avant on disait les hommes travaillent et les femmes restent à la maison mais maintenant la féminité c'est ça, c'est être indépendante.* » ou encore « *Les premiers mots qui me viennent sont péjoratifs, ou la sensibilité, la douceur alors que ce sont des clichés.* ».

D'autres ont également proposé des conceptions de la féminité totalement différentes de la définition hégémonique notamment en termes de force, de caractère et de capacité à assumer sa (non)conformité au modèle dominant : « *J'en sais rien du tout si ce n'est être soi-même et assumer ce qu'on est. Mais ça c'est valable pour tout le monde mais. Ouais assumer, assumer c'qu'on est.* ».

Mais peut-être plus intéressant encore, des personnes interviewées qui proposait une définition de la féminité consistante avec la norme dominante se sont spontanément reprises juste après avoir énuméré des caractéristiques stéréotypées de la féminité ou plus loin dans l'entretien.

Ainsi Marion, après m'avoir expliqué qu'elle pensait que la féminité des hockeyeuses tenait de leur capacité à prendre soin d'elles, de leur corps (se maquiller, se coiffer, se faire les ongles) me dit : « *Après j'pense aussi que la femme est très forte, j'pense qu'on est capable justement de, de perdurer dans notre discipline, d'être encore présente après plusieurs années en Equipe de France même si c'est dur, même si on n'a pas de reconnaissance. Parce qu'on est des filles et parce qu'on est fortes et pour moi la féminité c'est ça aussi.* ».

Dans tous les cas, les personnes interviewées ne sont pas restées indifférentes à cette question. Elle a engendré un malaise palpable comme si cela les obligeait à se positionner par rapport à un ordre social qui n'apparaît plus aussi naturel. Comment donner une définition stéréotypée de la féminité, même si elle a été intégrée au cours d'autres pratiques sociales, alors même que les hockeyeuses la remettent en question par leur simple entrée dans un univers social typiquement masculin ? Cette gêne s'est manifestée à la fois verbalement et gestuellement ; certaines personnes se prenaient la tête dans les mains, d'autres répétaient des « oh putain » avant de réfléchir à leur définition.

La réponse de Camille, entraîneuse et grande hockeyeuse française est, sur ce point, très représentative : « *La féminité putain tu m'poses une colle. [...] Je sais même ce qu'est la définition de la féminité dans l'dictionnaire. Dans, dans les clichés qu'j'ai y'aurait l'côté, un peu l'côté apparence physique, sensibilité, douceur, tout ça. Mais qui m'paraissent tellement mal appropriés parce que pourquoi ce s'rait réservé au côté féminin ce, ce côté-là donc c'est vrai que j'suis en difficulté pour parler d'ça c'est peut-être assumer ouais la féminité c'est p't'être s'assumer telle que l'on est en tant que femme donc peu importe que tu sois qui tu es. Mais c'est, c'est difficile putain.* ».

Ce malaise et la distance progressive des réponses par rapport à la féminité dominante peuvent donner lieu à deux interprétations. Tout d'abord, comme le montre le modèle de Harding (1986), le symbolisme de genre et la structuration selon le genre des activités sociales sont deux processus dépendants dans le sens où les stéréotypes sexués permettent de justifier la sexuation des activités sociales. Il est donc intéressant de constater que la considération de l'acceptabilité et de la légitimité de la pratique des femmes, partagées par toutes les personnes interviewées, semble plus malléable que les représentations stéréotypées sexuées qui renvoient « à *des schèmes classificatoires profondément intériorisés et incorporés* » (Bourdieu, cité par Courcy, Laberge, Erard et Louveau, 2006 p. 52).

D'autre part, il semblerait que l'entrée des femmes dans la pratique du hockey sur glace remette en question de fait les contours traditionnels de la féminité. Les hockeyeuses et toutes les personnes qui les côtoient de près se sont habituées à diverses expressions de la féminité et remettent en cause, consciemment ou non, le lien entre féminité et légitimité dans le domaine du sport.

Le domaine sportif et, plus particulièrement les sports de tradition masculine comme le hockey sur glace, apparaissent alors doublement comme des terrains privilégiés de contestation des normes dominantes de la féminité et des inégalités entre les sexes. Car, si le modèle de Harding présente une relation univoque entre le symbolisme de genre et la structuration sexuée des activités sociales – l'un servant à légitimer l'autre – nous pouvons constater que l'institutionnalisation de la pratique des femmes dans cette discipline favorise également une remise en question et une redéfinition de la féminité.

Par ailleurs, lorsque l'on demande aux entraîneur.es et aux joueuses de définir ce qu'est être une « bonne hockeyeuse » selon elles et eux, les performances sportives apparaissent comme la considération principale. La catégorie hockeyeuse ne semble pas tant renvoyer au fait que ce soit une femme qui pratique le hockey sur glace mais bien aux compétences et aptitudes sportives nécessaires à cette pratique, quel que soit le sexe.

Plusieurs interviewé.es me l'ont par ailleurs explicitement mentionné : « Une bonne joueuse de hockey c'est un, c'est comme un bon joueur de hockey, là pour le coup y'a pas de différences par rapport à ça, y'a pas de spécificités purement féminines, les qualités, les qualités techniques, bioénergétiques, tactiques sont exactement les mêmes finalement entre un bon hockeyeur et une bonne joueuse de hockey. ».

Etre une « bonne hockeyeuse » revient finalement à avoir une bonne condition physique, à être performante techniquement, habile, forte, puissante, avoir une bonne vision du jeu et être capable de prendre des décisions rapidement. De même, il s'agit d'avoir des valeurs et des qualités humaines assez caractéristiques des sports collectifs : être capable d'avoir du leadership, d'encourager ses coéquipières, de favoriser la victoire collective aux prouesses individuelles, de « mouiller le maillot » comme me le formule une ex-hockeyeuse de l'Equipe de France. Il apparait également que faire preuve de caractère, de fair-play sportif et de respect, avoir une mentalité de travail et être capable de supporter la pression de la compétition soient des caractéristiques essentielles pour être une « bonne hockeyeuse ». Comme nous pouvons le remarquer, nous sommes bien loin des stéréotypes sexués généralement attribués aux femmes ou même aux sportives.

La seule spécificité peut-être purement féminine vient du fait que, pour certaines personnes interviewées, les hockeyeuses ont une responsabilité à s'investir dans le développement de son club pour que les petites filles trouvent leur place et s'y sentent légitimes. Comme me l'explique Stéphanie, présidente d'un club : « J'dirais une bonne hockeyeuse c'est aider aussi au développement dans ton club pour montrer aux autres que, comment on va dire, essayer de développer dans ton club pour que toutes les filles galèrent pas comme toi [...] s'investir dans son, dans sa passion donc avec son club pour accueillir de nouvelles joueuses, les développer et puis avancer comme ça. ».

Finalement, les sportives qui investissent des sports de tradition masculine participent à transformer ces disciplines en imposant une possibilité de féminités plurielles ; d'un espace de (re)production des normes dominantes de la féminité en un espace de contestation de la féminité hégémonique. Parce que le sport réclame de vraies femmes et de vrais hommes aux sens le plus classique du terme (femme féminine et homme viril), la catégorie *femme-athlète* crée un désordre dans les catégories de sexe qui pouvait sembler jusqu'alors si naturelles. Néanmoins, cette contestation semble se limiter aux femmes, l'hégémonie et la suprématie physique des hommes ne faisant pas partie de cette remise en question.

III – La naturalisation de la différence des sexes : le poids du biologique, le poids du social

1 – La légitimité scientifique au service des inégalités de genre

Comme le montrent les historiennes et historiens du sport, les références au discours médical pour justifier l'inadéquation des femmes à la pratique sportive, ou a minima à la même pratique que celle des hommes, est très fréquente. Mennesson (2004) montre combien cet usage de la légitimité de l'autorité médicale qui, comme nous l'avons vu, a permis de justifier l'exclusion des femmes des compétitions sportives et des sports traditionnellement masculins pendant la première moitié du XX^{ème} siècle, est particulièrement prégnante aujourd'hui encore dans le cas du football. En même temps, elle souligne bien son exception dans le champ sportif qu'elle qualifie d'« archaïsme fédéral » : « *ce discours et en effet non seulement impensable dans la majorité des disciplines sportives mais souvent stigmatisé* » (Mennesson 2004, p. 160). Dans le cas du hockey sur glace français, le discours médical semble à première vue complètement absent dans les discussions sur les politiques du hockey féminin.

Thomas, médecin ayant des responsabilités fédérales se révolte même quand je lui mentionne une étude sur laquelle se serait reposée la fédération internationale pour interdire les charges dans le hockey féminin démontrant les dangers qu'elles représentent pour leur poitrine : *« On s'en fout, c'est une connerie. Jamais entendu parlé [...] Le rugby j'sais pas comment ils font alors. Comment ils autorisent le rugby féminin alors ? Le handball [rires]. Et un palet qui arrive à 150 dans, dans un placement ça fait aussi mal, ça fait aussi mal qu'une mise en échec [rires] donc j'pense que c'est, c'est non j'pense que cette étude elle est bidon. Sinon j'pense qu'il y a que le hockey sur glace qui est assez intelligent pour l'appliquer, peut-être parce que les autres ils sont pas assez cons pour l'appliquer comme le rugby et j'en passe. ».*

Néanmoins, les pratiques sportives constituent l'un des domaines sociaux favorisant le plus les discours essentialistes ; la mise en jeu et l'implication des corps légitiment plus qu'ailleurs les discours sur les différences naturelles entre les sexes. C'est pourquoi, si la féminisation de la pratique du hockey sur glace semble permettre une plus grande liberté dans la définition de la féminité et même, comme nous le verrons, une certaine indifférence dans la diversité de son expression, la question de la mixité fait ressortir tous les stéréotypes sexués – et les discours médicaux qui les accompagnent – sur le développement physique sexué et les différences biologiques et naturelles entre les femmes et les hommes.

Les hockeyeuses de haut niveau ont parfaitement intégré l'idée d'une domination physique masculine : *« Il restera une différence physique insurmontable, naturelle entre les hommes et les femmes », « C'est un p'tit peu une sélection naturelle [...] quand on voit la vitesse de leur shoot quand on voit leur vitesse de patinage c'est comme si on faisait des sprints avec Usain Bolt », « Oui parce qu'on n'est pas faite pareil. Et oui c'est sûr, si on s'prend [une mise en échec], c'est c'est comme si un camion s'prenait une p'tite voiture c'est exactement la même chose. ».*

Ces comparaisons presque caricaturales peuvent témoigner de deux phénomènes liés à l'impact de la structuration genrée du hockey sur glace sur la construction et le renforcement des stéréotypes de genre. Tout d'abord, si les filles apprennent la mise en échec¹¹ comme les garçons dans la catégorie U15 (soit entre 13 et 15 ans), la majorité rejoignent juste après une équipe exclusivement féminine où la pratique de cette technique est interdite. Même si elles poursuivent quelques années en mixité ou qu'elles décident de réintégrer plus tard dans leur carrière une équipe masculine, elles ne peuvent trouver que peu d'intérêt – et probablement les entraîneur.es également – à maîtriser parfaitement une technique considérant qu'elles sont destinées à ne plus s'en servir, y compris au plus haut niveau international.

Ensuite, il est admis que l'interdiction des mises en échec favorise l'accès à la pratique de plus petits gabarits. Or, une rapide analyse statistique auprès des joueurs de l'Equipe de France sénior montre que le poids et la taille moyenne d'un hockeyeur de haut niveau est de 87 kilos pour 1m83 soit 9 kilos et 6 centimètres de plus que la moyenne française¹². Pour les femmes, les mensurations moyennes sont de 1m63 pour 62 kilos soit exactement le même poids et la même taille moyennes que les hockeuses de l'Equipe de France sénior.

Si il n'est pas faux de constater la différence de gabarits entre les joueurs et les joueuses de hockey, la structuration genrée de la discipline amplifie le dimorphisme sexuel, les différences corporelles entre les femmes et les hommes. Nous avons ici un exemple particulièrement illustratif de l'impact de la structuration genrée du sport sur la confirmation de stéréotypes sexués ; le sentiment d'infériorité physique des hockeuses ne repose pas uniquement sur l'intégration antérieure de préjugés mais bien sur leur expérience.

Camille, ex-sportive de haut niveau, me confie sa frustration de la domination physique des hommes : « *Y'a de toute façon un moment où la différence physique elle, elle est présente. Tu, tu, je suis très frustrée de ça et c'est mon plus grand regret de vie, de femme et d'être humain c'est que cette différence physique entre les hommes et les femmes où, tu peux faire c'que tu veux il s'ra plus fort quoi.* ».

¹¹ Charges intentionnelles autorisées uniquement dans le hockey masculin qui est considéré comme le premier frein à la mixité à cause du contact violent d'un corps sur l'autre.

¹² Chiffres relevés lors d'une campagne de mensuration menée pour l'Institut Français du Textile et de l'Habillement entre 2003 et 2006.

Il est également intéressant de relever que treize sportives de l'Equipe de France U18 sur trente-quatre ont un plus grand gabarit que le plus petit et le plus mince des joueurs de cette catégorie. Si les mensurations semblent jouer un rôle important dans ce sport de contact, elles restent visiblement un prédictif moins fiable que le sexe.

2 – L'échec de l'institution sportive à définir le sexe féminin

« Ainsi que nous le rappelle Geneviève Fraisse, on ne saurait penser le corps sans la sexualité, a fortiori dans le sport, où s'engagent et se mettent en jeu et en scène les corps et où se construisent en même temps des usages de celui-ci » (Louveau, 2007 p. 58).

Comme nous l'avons vu, le respect d'un ordre de genre naturel où les différences entre les femmes et les hommes sont clairement distinctes sous-tend le fonctionnement de nos sociétés en général mais apparaît particulièrement rigide et normatif dans le sport ; les sanctions sociales des femmes qui remettent en question cet ordre fonctionnent comme des prescriptions pour les autres. En effet, dès les années 30, les sportives jugées trop masculines subissent de véritables *procès de virilisation* ; en fait, toutes les athlètes qui se rapprochent de trop près des hommes par leur physique ou leurs performances sportives et qui donc réduisent la lisibilité de la distinction entre les sexes. Ainsi, les sportives trop carrées, avec des hanches gommées ou encore avec une pilosité jugée anormalement abondante sont questionnées sur leur identité de femmes (Bohuon, 2008). Le doute concernant la féminité des sportives prend son sens le plus extrême dans le test de féminité, créé par la fédération d'athlétisme en 1966 (au championnat d'Europe de Budapest) pour vérifier que les athlètes étaient bien de « vraies femmes » qui ne bénéficiaient d'aucun avantage que lui aurait apporté l'appartenance au sexe masculin. Mais les discours des autorités médicales sportives sont ambigus et parfois juste contradictoires ; les changements dans les critères du test de féminité (les organes génitaux puis la présence d'un deuxième chromosome X puis les tests hormonaux) montrent finalement les multiples dimensions du sexe biologique et la difficulté d'identifier le vrai sexe d'une personne.

Cette difficulté se transforme en impossibilité lorsque les personnes se révèlent intersexes c'est-à-dire ne rentrant pas dans la bicatégorisation femme ou homme. « *Si le sexe social est construit sur un mode binaire, le sexe biologique se présente comme un continuum avec, aux deux extrêmes, les sexes biologiques clairement définis et, au milieu, une large gamme de situations intermédiaires – des individus « intersexes »* (Bohuon, 2008 p. 7).

La violence – autant de l'imposition de ce test que de la potentielle remise en question identitaire qui en résulte – infligée aux sportives révèle deux phénomènes. Déjà, l'a priori qu'une femme ne peut pas démontrer des performances exceptionnelles, des avantages physiques hors du commun sans être considérée comme étant trop masculine, trop proche des hommes. Elle symbolise l'ultime réservation des hommes de la prouesse sportive et de la célébration de l'exploit sportif. La seconde, le fait qu'aucun test de masculinité n'ait jamais été envisagé démontrent bien que les stéréotypes de la suprématie physique masculine guident les discours des institutions médicales sportives qui considèrent qu'une personne assigné homme à la naissance mais qui serait en fait une « vraie femme » ne se trouverait que désavantagée dans les compétitions masculines. Un homme ne peut pas être trop performant pour son genre ; les démonstrations de force et d'habiletés techniques sont autant de confirmation de sa masculinité.

Comme le rapporte Bohuon (2008), bien que les médecins responsables du test le plus récent (PCR/SRY, au cours des années 90) qualifie le sexe féminin comme « *indéfinissable, infini, multifactoriel et donc à la portée d'aucun test simple, aussi moderne et aussi puissant soit-il* » (Bohuon, 2008 p. 85), ils considèrent ce test nécessaire au monde sportif parce que celui-ci réclame une classification de sexe. Nous rentrons dans un parfait illogisme où l'on recherche et crée une différence « biologique » et « naturelle » entre les sexes parce qu'elle est socialement et institutionnellement réclamée. Le discours médical, loin d'être objectif et rationnel, est imprégné des représentations sociales dominantes et est largement mobilisé par les institutions sportives pour bénéficier de leur légitimité scientifique.

Dans son étude sur les discours des médecins fédéraux, Bohuon (2008) montre bien qu'ils sont conscients que leur définition n'est pas satisfaisante et qu'ils échouent à définir ce qu'est le vrai sexe féminin¹³. Finalement, « *en ayant instauré le test de féminité, le monde médical sportif s'est trouvé confronté à cette volonté de rechercher une distinction naturelle des identités sexuées, fondement impossible à définir car les critères (organes génitaux, gonades, hormones, chromosomes) sont tous plus faillibles les uns que les autres. Le milieu médical tente cependant de maintenir cette bicatégorisation et, par conséquent, la différence des sexes en se basant sur la notion de féminité, qu'il définit par les attributs symboliques du féminin* » (Bohuon, 2008 p. 90).

3 – Différences entre les femmes et les hommes : quelle est la place de la construction sociale ?

Les personnes que j'ai interviewées, entraîneur.es comme joueuses, m'ont expliqué qu'il n'était pas possible d'entraîner de la même façon un collectif féminin qu'un collectif masculin, et la raison fait un véritable consensus : les garçons foncent tête baissée, n'écoutent pas nécessairement les consignes alors que les filles sont très attentives, privilégient le maniement de l'exercice technique à la démonstration de force.

Comme me le résume Thibault qui entraîne depuis peu une équipe féminine : « *Dans les processus d'apprentissage en fait, on va dire qu'elles sont très scolaires [...] si tu leur dis de faire tel geste, même si on tu leur dis que c'est la première arrivée, pour moi, ce que j'ai remarqué c'est qu'elles vont appliquer le geste avant de savoir qui va arriver en premier. En gros, c'est qui va le faire le mieux possible. Chez les garçons c'est pas ça, si tu fais une course et que tu leur dis d'appliquer un geste c'est le premier arrivé et si il a fait le geste c'est pas plus mal mais c'est pas ça le but pour eux.* ».

¹³ La définition la plus récente renvoie à la capacité de gestation et d'enfantement. On comprend toute de suite la limite d'une définition qui exclue de fait les femmes stériles, ménopausées ou ne souhaitant pas avoir d'enfant.

Bien que ces différences ne soient pas forcément attribuées à des différences biologiques, naturelles et innées entre les femmes et les hommes, elles guideront un encadrement sportif différencié des entraîneur.es – « *La plus grosse différence c'est [...] dans le management et voilà comment, comment faire adhérer un groupe de filles à un projet. La façon de dire les choses, de s'exprimer.* » – qui favorise de fait le renforcement de comportements de genre et une socialisation différenciée des hockeyeurs et des hockeyeuses.

Menesson (2004) a particulièrement démontré le risque de naturalisation de ces différences de fonctionnement d'équipes qui justifient une pratique spécifiquement féminine. Dans le cas du football, elle écrit que le style de jeu des jeunes femmes est orienté par des croyances socialement attribuées à leur sexe : « *médicalement, les filles s'orienteront vers un football joué par les filles et psychologiquement, l'affirmation de la féminité orientera différemment les comportements des femmes vers plus de finesse et de subtilité* ». (Menesson, 2004 p. 97).

Comme le montre Dafflon Nouvelle (2010), la socialisation genrée dès le plus jeune âge – aux filles les vêtements roses et les barbies, aux garçons les vêtements bleus et les batmans – participe à construire notre identité sexuée et nous incite à adopter des comportements en accord avec les normes dominantes de notre sexe d'assignation. Encore une fois, il ne s'agit pas de remettre en cause la véracité de l'expérience vécue par les joueuses et les entraîneures. Il est en effet fort probable qu'aujourd'hui, au regard du poids des stéréotypes sexués, de la socialisation genrée et de la sexuation de la structure du hockey sur glace, les collectifs féminins et les collectifs masculins ne fonctionnent pas sur les mêmes modes, codes et relations sociales. Ces différences constatées – sur la spontanéité masculine et la réflexion féminine – ne peuvent pour autant pas servir d'argument à la légitimation et à la naturalisation de stéréotypes de genre.

Lentillon (2009) montre en effet que les stéréotypes tirent leur force dans une logique essentialiste ; l'idée d'essence suggère que la catégorisation sociale des femmes et hommes reflèterait l'existence d'une identité et une nature féminine et masculine. Comme nous l'avons vu, les stéréotypes de genre orientent une sexuaton des disciplines sportives ou une ségrégation sexuelle de leur fonctionnement – en ligues masculines et ligues féminines. Mais cette séparation symbolique et sociale des filles et des garçons, des femmes et des hommes participe à renforcer les différences et la perception des différences entre les sexes. Les jeunes enfants apprennent très vite qu'ils sont naturellement différent.es l'un.e de l'autre.

Une hockeyeuse de l'Equipe de France me répond avec un peu d'étonnement : *« C'est juste que tu l'sais. T'es fille garçon. Tu sais que t'as pas... t'es pas similaire à eux pis que t'es la fille si t'es toute seule dans l'équipe mais à part ça y'a pas tant de différences que ça. »*.

Les différences biologiques et naturelles entre les femmes et les hommes sont donc très intériorisées. Pour autant, il est important de rappeler que la socialisation différenciée selon le sexe (dans les univers sociaux tel que l'école ou la famille) produit des dispositions de genre et des destinées sociales genrées ; dans le cas du sport cela se manifeste dans le choix de la discipline, le développement de compétences et l'appropriation de performances sportives. Le poids du social et des habitudes des modes d'engagement du corps réinterrogent la pertinence du caractère naturel des catégories sexués (femmes/hommes) et remettent en question le sexe en tant que prédicateur fiable des performances sportives.

Saouter (2015) cite une étude rapportée par Dowling (2001) sur l'influence de la pratique sur la vitesse du lancer, étude qui fait écho à de nombreux travaux français, notamment ceux de Vidal et Benoit-Browaey (2005) sur l'inscription des pratiques sociales sur le corps. L'étude montre que si 72% des garçons de 9-10 ans lançaient une balle à une vitesse plus importante que celle des filles du même âge avec leur bras dominant, toute différence entre les sexes s'effaçait lors du lancer avec le bras non-dominant ; autrement dit, les aptitudes acquises par l'entraînement, la motivation et l'apprentissage des techniques ont un poids beaucoup plus important que le déterminisme biologique sexué.

C'est à ce moment-là qu'il apparaît pertinent de se demander si l'évaluation fondée sur la comparaison photographique entre les femmes et les hommes – aujourd'hui dans un stade ou sur la glace une sportive peut-elle battre un sportif ? – n'est pas profondément injuste au regard du poids de la discrimination historique et de tous les obstacles, désavantages et différences de traitement que les athlètes féminines continuent de subir. Il semblerait qu'elle permette surtout de renforcer l'idéologie d'une supériorité masculine innée, naturelle et inégalable.

Comme me répond Noémie, une hockeyeuse de 27 ans lorsque je lui demande si des hockeyeuses pourraient intégrer les meilleures ligues professionnelles masculines : « *Après faudrait, on va dire faudrait avoir une fille en cobaye qui a un grand gabarit et qui s'entraîne autant qu'un garçon. Parce que là j'dis ça [que c'est impossible] mais les hommes c'est leur métier. Quand ils sont pas sur la glace ils sont dans une salle de muscu donc, donc voilà. Faudrait, faudrait comparer ce qui est comparable.* ».

Camille, une entraîneuse, essaye de m'expliquer l'écart de niveau entre les hockeyeuses évoluant dans le Championnat Elite et les joueuses de l'Equipe de France et montre, par là même, que l'entraînement et la préparation physique ont un poids considérable sur la performance sportive : « *Le début de l'écart entre les filles qui jouaient en Equipe de France et les filles qui n'y étaient pas c'est les stages Equipe de France. Elles commençaient à faire dans les années 90 des semaines de stages donc t'avais des filles qui partaient en stage une semaine, qui s'entraînaient l'équivalent de 4 mois des autres filles en club. Donc une année plus une année plus une année [...] ces choses-là ont commencé à creuser l'écart entre les filles qui restaient en club et celles qui partaient en Equipe de France.* ».

Cette permanence des représentations très stéréotypées du féminin dans le milieu du hockey sur glace explique en partie les difficultés d'organisation de la pratique des femmes. Comme nous allons le voir, la discipline va se sexuer, se structurer en fonction du genre. Les modalités d'adaptation des règlements pour le hockey féminin, justifiées par des différences réelles – mais surtout construites – et supposées entre les sexes, révèlent autant qu'elles renforcent une représentation stéréotypée du potentiel physique des femmes.

« *Le sport est une arène masculine qui, non seulement exclut les femmes, mais aussi fait de la domination masculine une relation naturelle.* » (Terret, 2006 p. 6).

Chapitre 3 – Structuration du genre

I – L’institutionnalisation de la pratique des femmes : les aménagements du hockey féminin

1 – L’interdiction des mises en échecs

Comme nous l’avons vu, le sport fait partie des rares univers sociaux qui exigent – et justifient – une séparation stricte des femmes et des hommes au sein des mêmes activités. Si certains aménagements de pratique peuvent se justifier par des différences de masses musculaires, de poids et de taille ils participent davantage à atténuer le poids des retards accumulés et le potentiel d’évolution sportive des femmes.

Les règles du hockey sur glace sont les mêmes pour les deux sexes à une différence – essentielle – près : la mise en échec. Elle est définie par le règlement fédéral comme un « *contact physique avec un adversaire pour le déposséder du palet* » mais c’est surtout une stratégie de jeu qui fait partie intégrante de l’identité du hockey sur glace ; elle participe au spectacle du match. Plus précisément, il faut s’imaginer un joueur qui prend de la vitesse pour mettre une charge sur son adversaire en le plaquant violemment contre la balustrade.

Théberge, dans son étude sur le hockey canadien, écrit : « *L’adoption d’un modèle sportif adapté aux femmes ainsi que l’institutionnalisation de sphères séparées pour les sports féminins et masculins ont porté un coup au hockey féminin* » (Théberge, 1995 p. 111). La mise en échec change en effet fondamentalement la pratique du hockey sur glace ; beaucoup de hockeyeurs et hockeyeuses considèrent que ce n’est plus le même sport. Les raisons évoquées par les joueurs, joueuses, entraîneur.es et personnes officielles nord-américaines sur l’interdiction de la mise en échec dans le hockey féminin sont double. D’une part, lorsqu’elles sont mal exécutées, elles provoquent de nombreuses et potentiellement graves blessures. Comme les femmes n’étaient pas professionnelles – et ne le sont toujours pas en majorité – elles ne pouvaient se permettre d’être blessées car elles devaient « *aller travailler le lendemain* ».

Par ailleurs, comme le règlement différait d'une région à une autre voire d'un club à un autre, les hockeyeuses n'étaient pas également formées (certaines pas du tout) à mettre ou à recevoir une mise en échec et se blessaient plus fréquemment. D'autre part, la suppression des avantages de la taille, du poids et de la force – qui favorise largement les plus gros gabarits dans ce style de jeu – rend la pratique accessible à un plus large panel de joueuses.

Il est de plus admis que la pratique sans mise en échec laisse plus de place à l'expression de la technique (comme le patinage, le maniement de la crosse et le contrôle du palet) et à la vitesse ; le jeu est donc plus fluide, plus rapide et les aptitudes techniques plus visibles. Les bénéfices de cette pratique – ainsi que la préoccupation des blessures – semblent justifier et légitimer l'interdiction de la mise en échec pour les pratiquantes, autant pour les nord-américaines (Théberge, 1995) que pour les personnes que j'ai interviewées. Néanmoins, les deux contextes sont très différents. Dans le premier cas, les discussions autour de l'interdiction des mises échec s'inscrivent dans un débat plus large autour de la participation des femmes au sport ; dans certaines régions il était par exemple interdit au public de regarder les matchs de hockey féminin. Dans le cas français, la mise en échec a toujours été interdite, avant la décision officielle de la fédération internationale¹⁴.

Comme nous l'avons vu, nous retrouvons principalement des raisons communes. Et les personnes qui pratiquent le hockey féminin et aiment le regarder ne manquent pas de souligner les avantages du style de jeu sans mise en échec : *« Vu qu'on joue pas avec le physique on essaye de plus jouer avec, avec les autres moyens qu'on a [rires] donc voilà avec l'intelligence, les tactiques de jeu, les systèmes, les principes », « Le hockey féminin est aussi connu pour ça, pour être un jeu tactique, plus technique avec des créations de système de jeu spécifique »* ou encore *« Moi j'prends plus de plaisir à regarder le hockey sur glace féminin parce que c'est c'que je vois depuis 10 ans qu'à regarder du hockey sur glace masculin. Ça m'intéresse plus, voilà j'suis habitué à ça, c'est mon truc [...] Pis j'trouve ça plus intéressant parce que c'est un jeu, on pourrait presque parler de jeu différent.*

¹⁴ La fédération internationale décide des règlements pour les rencontres internationales. Les pays ont une certaine liberté dans l'application de ces règlements au niveau national mais elles sont de fait souvent suivies.

C'est plus le même sport. Et faut pas vouloir à tout prix tout mélanger faudrait plutôt essayer de développer la spécificité du hockey sur glace féminin pour qu'il soit reconnu en tant que hockey sur glace féminin et qu'il puisse se développer en tant que hockey sur glace féminin. ».

Pour autant, il est indéniable que la sexuation de la pratique du hockey sur glace (dans une version féminine et une version masculine) participe à remettre en cause la légitimité du sport joué par les femmes ; le jeu avec mise en échec étant alors considéré comme le « vrai hockey ». Comme l'écrit Théberge « *Les tentatives de le promouvoir comme une version extrêmement attrayante et différente du hockey masculin sont vouées à l'échec parce que les mises en échecs sont une caractéristique essentielle de la définition dominante de ce sport.* » (Théberge, 1995).

Noémie, une hockeyeuse de 27 ans le dit très clairement : « *J'pense pas qu'on pourrait penser qu'il faudrait enlever les mises en échecs au hockey sur glace quoi. Ce serait bizarre* ».

L'absence de débats sur l'interdiction de cette pratique sur le territoire français se ressent beaucoup dans les discours des interviewé.es. Aucun.es ne connaît les raisons officielles de cette interdiction, aucun.es ne s'était particulièrement intéressé à cette question. Les hockeyeuses ont toujours pratiqué avec ce règlement, semblent y trouver leur compte et ne l'ont donc jamais réinterrogé. Pourtant, cette différence n'est pas anodine et participe à construire le hockey féminin comme « l'autre hockey ». Elle ne peut donc pas rester impensée car l'institutionnalisation d'une pratique sportive sexuée, différente pour les femmes, participe à l'exclusion et à la non reconnaissance du hockey féminin. Il y a fort à parier que l'interdiction repose avant tout sur des représentations stéréotypées de la féminité – pourquoi l'interdiction française a-t-elle précédé les décisions internationales, pourquoi n'apprenait-on pas cette technique à toutes les hockeyeuses aux Etats-Unis et au Canada ? – et le jugement de l'acceptabilité des modes d'engagement du corps des femmes ; il faut jouer avec le palet et non avec son corps.

Stéphanie qui pratique le hockey depuis 25 ans suggère « *Peut-être pour rattraper la ringuette ?* ».

Thibault, qui a entraîné des collectifs féminins et masculins est plus catégorique : « *Je pense que c'est le côté macho du hockey. Voilà on s'est dit bah non les filles, on va pas les abimer, non on veut une petite, tu vois. J pense que c'est essentiellement le côté macho du hockey, j'veux dire, ouais non elles peuvent pas.* »

Ce n'est pas sans rappeler l'étude sur l'histoire de la mixité et la non-mixité dans le football de Prudhomme-Poncet (2003). En effet, la création d'un premier championnat parisien puis français (en 1918) pour les footballeuses s'établit autour de règles spécialement adaptées pour elles ; autrement dit structurant un style de jeu qui respecte l'image traditionnelle de la femme faible et fragile. Ainsi, tout ce qui pourrait rappeler le côté rude, violent et agressif du football est tout simplement supprimé : tout contact avec les joueuses est strictement interdit, le temps de jeu est réduit ainsi que les dimensions du terrain. Le jeu est ainsi « *adouci, adapté, féminisé* » comme l'écrit Pefferkorn (cité par Prudhomme-Poncet, 2003 p. 2). Aujourd'hui encore, et bien que les règles soient devenues strictement identiques, football féminin et football masculin fonctionnent fréquemment en deux sections distinctes et cohabitent difficilement dans une même structure. De plus, la pratique mixte reste une exception, réservée aux joueuses ayant démontré un meilleur niveau sportif que les garçons de leur âge. Nous le voyons, l'institutionnalisation d'une pratique spécifique pour les féminines participe à remettre en question leur légitimité dans le sport. Les stéréotypes de sexe sur lesquels se fonde la structuration genrée des disciplines se trouvent renforcés et perdurent bien après la levée des interdictions ou des aménagements de la pratique des femmes.

2 – Une vraie interdiction ? La considération de la mise en échec par les hockeyeuses

Il apparaît d'autant plus intéressant de repenser l'interdiction de la mise en échec dans le contexte international actuel. D'une part, suite à la multiplication des études médicales sur les commotions cérébrales dans les sports de contact, les mises en échecs sont de plus en plus sanctionnées dans le hockey masculin, y compris dans la Ligue Nationale Américaine qui admet pourtant un style de jeu plus agressif et violent. D'autre part, le hockey féminin a toujours été malgré tout très physique.

Aurore, une ex-sportive de haut niveau m'explique : « *Après quand on regarde un match international féminin, on a du mal à voir la limite hein c'est, c'est quand même y'a un engagement physique. C'est pas parce qu'il y a pas d'charges que les filles elles se touchent pas. Y'a quand même un gros investissement physique [...] Des fois à haut niveau tu te demandes si c'est un serrage¹⁵ ou une mise en échec.* ».

Vincent, entraîneur d'un collectif féminin nous confie également : « *Quelqu'un qui n'a jamais vu un match de hand féminin il dit « Ouah en fait les filles elles envoient grave » et au hockey c'est pareil. Au hockey c'est exactement la même chose.* ».

Et ce phénomène ne devrait que s'intensifier par l'évolution sportive des hockeyeuses – qui deviendront plus physiques et plus performantes au fur et à mesure de la levée des freins de leur carrière – mais aussi par revendication ; certaines équipes féminines de la Ligue Nationale Américaine ont ainsi décidé l'année dernière de jouer avec les mises en échecs « comme les hommes ».

Quand je leur ai demandé leur opinion sur cette interdiction, les hockeyeuses ont émis des avis très personnels, basés sur leur expérience individuelle de la mise en échec. Mais nous pouvons les regrouper en trois catégories :

- Celles qui sont pour autoriser la mise en échec dans le hockey féminin parce qu'elles trouvent un certain plaisir dans cette pratique. Comme Lucie, 21 ans « *Moi ça m'dérange pas, moi j'aime bien [rires] ça défoule* ».

- Celles qui sont pour autoriser la mise en échec dans le hockey féminin parce qu'elles considèrent qu'elles seraient mieux préparées physiquement à la fois pour jouer en mixité et au niveau international.

- Celles qui sont pour maintenir l'interdiction de la mise en échec dans le hockey féminin parce que leur gabarit et leur style de jeu les désavantageraient et par appréhension du contact physique et des risques de blessures.

¹⁵ Une approche au porteur qui consiste en un contact épaule contre épaule.

Enfin, force est de constater que « *le débat au sujet de l'acceptation des contacts corporels dans le hockey féminin n'englobe pas simplement des questions de sécurité et d'attrait, bien que ce soit là d'importantes considérations. La signification culturelle profonde de ce sport se retrouve dans son pouvoir de représenter et de symboliser des croyances au sujet des hommes et des femmes, de leur caractère physique et de leur différence* » (Théberge, 1995 p. 115).

La structuration et l'institutionnalisation de la pratique du hockey sur glace se fonde sur la suprématie et la domination indiscutable des hommes ou, plus exactement, de la masculinité hégémonique. Une façon originale de le montrer se trouve peut-être dans l'approche de Allain (2008) qui s'intéresse à l'intégration des joueurs russes et européens dans les ligues nord-américaines. Il montre que cette intégration est particulièrement compliquée car la structuration et l'institutionnalisation de la discipline diffèrent énormément entre les deux contextes – les patinoires plus petites, les moindres sanctions et l'ampleur culturelle virile du hockey favorisant l'expression d'une masculinité plus violente et physique et donc des styles de jeu plus agressifs en Amérique du nord – et le soupçon de faiblesse qui pèsent sur les joueurs russes et européens qui, en comparaison, ont un style de jeu où la technique s'exprime davantage. Ces joueurs luttent pour s'intégrer dans leur équipe, se conformer à ce style de jeu et caractérise cette étape de leur carrière comme l'obstacle le plus difficile à surmonter pour un hockeyeur étranger. Les propos des joueurs recueillis par Allain montrent combien ils doivent être meilleurs sur la glace que les nord-américains parce qu'ils doivent surmonter l'image de faiblesse présumée qui leur est attribuée.

C'est bien parce que le hockey sur glace repose sur l'affirmation d'une masculinité hégémonique – excluant les féminités et les autres formes de masculinité – que les hockeyeurs russes et européens et les femmes peuvent partager des expériences similaires d'exclusion et de domination : présomption de faiblesse, difficultés à démontrer ses aptitudes sportives, insultes, violences. Les études féministes de la masculinité ont bien montré que les hommes – comme les femmes – ne constituent pas une communauté de sexe homogène : leurs expériences dans le domaine du sport ne sont pas semblables pour tous ni uniquement positives parce que le sport contribue à l'expression de l'oppression tant des masculinités non conformes au modèle dominant (la masculinité hégémonique) qu'à celle des femmes (Louveau, 2004).

Et c'est parce que les garçons les moins forts et les moins performants de l'équipe peuvent également être marginalisés, exclus, victimes d'insultes et de harcèlement, peuvent également devenir le « *bouc-émissaire* » de l'équipe comme me le suggère une hockeyeuse, que la spécificité des comportements sexistes et misogynes qui se jouent dans les rapports entre les sportives et les sportifs peut perdre en lisibilité.

3 – Le paradoxe de la règle de sous-classement pour favoriser la pratique des adolescentes et des femmes

La règle de sous-classement est également une spécificité féminine ; elle a été créée pour permettre aux hockeyeuses dont le niveau sportif était trop élevé comparé à celui proposé dans le Championnat Elite (championnat féminin) d'évoluer dans la catégorie d'âge inférieure puis doublement inférieure à celle des garçons. Autrement dit, une hockeyeuse de 18 ans peut évoluer dans la catégorie U15 (moins de 15 ans) des championnats masculins, une de 20 ou 25 ans dans la catégorie U18 (moins de 18 ans). Si cette règle s'appuie sur le présupposé d'une infériorité physique des femmes et le constat des différences de gabarits entre les sexes, que nous avons par ailleurs analysé, il apparaît primordial de préciser qu'elle s'inscrit dans une bataille de personnes très investies dans le développement du hockey féminin ; l'objectif était de trouver une solution pour les hockeyeuses qui ne pouvaient développer leurs performances dans une équipe féminine mais qui ne pouvaient pas non plus intégrer les équipes masculines de leur catégorie (souvent séniors et donc professionnelles). Permettre aux joueuses de pouvoir continuer d'évoluer dans un championnat avec un niveau intéressant était au centre de la mise en place de ce règlement ; elle a constitué – et constitue encore – une solution ad hoc pour les hockeyeuses qui auraient, sinon, dû arrêter leur pratique. Néanmoins, elle participe à renforcer l'idée d'une suprématie et d'une dominance masculine et empêche la considération du développement physique féminin.

Comme me l'explique Vincent, un entraîneur qui s'est battu pour cette règle : *« Une joueuse qui, qui a 20 ans n'est pas moins forte physiquement ou plus forte physiquement qu'une joueuse qui a 25 ans. Et, et moi j'ai amené cet argument-là, en disant que la joueuse elle a pas pris quinze centimètres en un cinq ans, qu'elle est pas plus développée. Donc pourquoi ne pas lui permettre de jouer dans un championnat où le niveau physique est moins important ou en tout cas que la différence est moins importante. Alors qu'on sait très bien qu'un garçon entre 18 et 25 ans il évolue physiquement. Donc la différence en fait, c'est que la joueuse elle reste au même niveau physique alors que les garçons évoluent. »*.

Cet élément est très présent dans les entretiens : il y aurait une différence physique insurmontable des garçons suite au développement de ce dernier à l'adolescence. Tout se passe comme si, les hockeyeuses et plus généralement les femmes, en arrêtant leur croissance plus rapidement, arrêtaient de se développer, préparation et entraînement physiques ou non.

Vincent finit d'ailleurs par conclure : *« Si tu veux en gros ça serait l'équivalent d'un garçon en retard de puberté »*.

Nous retrouvons cette considération de la naissance des différences biologique entre les sexes chez Thomas : *« En fait jusqu'à l'adolescence c'est très intéressant parce qu'en fait il n'y a aucune différence physique. Les p'tites filles comme les p'tits garçons ont les mêmes capacités physiques et c'est avec l'adolescence et la puberté que les, le physique lié à la sécrétion de testostérone chez le mec va se développer. »*.

Par ailleurs, la question de la période à laquelle ces différences physiques entre les femmes et les hommes ou les filles et les garçons peuvent devenir problématiques – voire dangereuses dans le cas des mises en échec – m'a beaucoup interrogée tout au long de mon stage. Dans les discussions informelles ou lors de la sensibilisation aux questions de genre que j'ai proposée aux entraîneur.es il n'y a jamais eu de consensus. Et c'est sans surprise que j'ai retrouvé la même diversité d'opinions dans les entretiens au cours desquels la nécessité de séparer la pratique à cause de l'écart physique naturel des sexes variait entre 12 et 20 ans.

II – La pratique en mixité : intégration ou conquête ?

1 – Les équipes masculines et les équipes féminines : la matérialisation de la différence entre les deux hockeys

Comme nous venons de le voir, les représentations des rôles sociaux et des aptitudes attribuées à chaque sexe interviennent dans l'institutionnalisation de la pratique des femmes ; cette institutionnalisation ne consiste pas tant en la féminisation de la discipline (l'entrée des femmes dans le hockey sur glace) qu'en une structuration sexuée et différenciée.

La catégorie hockey féminin ainsi constituée – en périphérie du « vrai hockey » pratiqué par les hommes – intervient autant dans la (non)reconnaissance des équipes exclusivement féminines que dans les rapports sociaux de sexe qui se jouent dans la pratique en mixité. En effet, les différences de traitement institutionnelles que subissent les hockeuses ne sont pas sans conséquence sur les relations entre les femmes et les hommes dans cette discipline sportive.

Claire, une hockeuse de l'Equipe de France qui évolue dans un championnat étranger me dit sans détour : *« Moi j'en ai eu hein aussi des réflexions : « Ouais de toute façon pour être en Equipe de France il suffit juste de lacer ses patins », « une fille ça a rien à faire au hockey, c'est un sport de garçons », ou des fois quand t'es en train de prendre la place d'un garçon « t'façon t'as pas l'niveau c'est juste que parce que t'est une fille et qu'il veut pas faire de discrimination ». »*

Les hockeuses des Equipes de France ne sont pas professionnelles, pas rémunérées et pas sponsorisées. Les internationales doivent donc trouver un emploi – pourtant peu compatibles avec les exigences d'investissement de la pratique de haut niveau – tout en bénéficiant de moins de matériel et d'encadrement sportif que les hommes. Les joueuses qui évoluent dans le Championnat Elite doivent également prendre en charge le financement de tous leurs déplacements. Au final, la pratique du hockey sur glace français en compétition se fait à perte pour les femmes qui y sacrifient et y consacrent tout leur temps.

Marion, internationale française, a décidé de chercher un sponsor à titre individuel pour financer les besoins matériels (en équipements et vêtements) et alimentaires (produits protéinés) indispensables à la pratique de haut niveau. Elle m'a confié son dossier de sponsoring qui ne manque pas de souligner que c'est bien l'organisation sexuée du sport qui ne lui permet pas d'accéder aux mêmes privilèges que ses homologues masculins : *« Le sport de haut niveau est un choix qui demande énormément d'investissement personnel. Dans le hockey, aucune fille n'a de sponsor ou de partenariat individuel et il est impossible de vivre de ce sport. Comme toutes, je dois m'assumer financièrement tout en m'entraînant quotidiennement que ce soit sur ou hors glace. Je dois également acheter mon équipement moi-même et payer ma licence dans mon club à chaque début de saison contrairement aux hommes qui en plus d'avoir une pratique professionnelle sont équipés et accompagnés en intégralité. Voilà la limite de ma progression. ».*

Du côté du Championnat Elite, les différences institutionnelles de la pratique des femmes et des hommes sont tout aussi concrètes et mesurables. Les équipes féminines sont généralement peu intégrées dans les clubs, reléguées du côté amateur et loisir par opposition aux équipes professionnelles exclusivement masculines. Le contexte de création (et de dissolution) des équipes féminines est particulièrement révélateur de la place qu'elles occupent. Les équipes se font généralement à l'initiative d'une ou de plusieurs joueuses qui doivent se battre pour obtenir le minimum de temps de glace, de matériel et d'encadrement pour pouvoir se former. A l'exception des clubs féminins historiquement fort, elles restent des appendices bancals des équipes masculines qui peuvent disparaître et réapparaître d'une saison à l'autre.

Stéphanie se souvient : *« Quand moi j'ai commencé donc ils voulaient pas d'filles au départ et ils ont dit « bon on vous met un créneau d'glace les filles, débrouillez-vous ». On vous met un sceau d'palets et des buts et voilà vous avez pas d'entraîneurs et voilà, c'est juste qu'on vous tolère donc on a fait que des entraînements que des filles et on faisait comme on peut. »*

Et aujourd'hui encore, les équipes féminines sont assignées à une place en deçà. Elles n'ont que deux à trois heures de glace par semaine, doivent financer tous leurs déplacements et passeront toujours après les besoins financiers des équipes masculines : *« Donc les garçons c'était l'équipe de seconde zone et on s'occupait vraiment bien des filles. Maintenant que les garçons sont montés un peu on s'occupe toujours des filles mais comme on s'occupe aussi des garçons on s'en occupe un peu moins. ».* (Camille)

Lucie, une ex-joueuse du Pôle France nous partage son expérience : « *On a monté une équipe fille pendant deux ans [...] après le club a voulu la supprimer. Ça payait trop cher à c'qu'il parait. Sauf que nan. En plus la fédé elle donnait des, des sous à la, au club pour aider. [...] Ils ont dit « ouais on n'a pas l'budget » et tout c'est juste qu'ils veulent la supprimer et c'est tout. Ils cherchent des excuses. Je suis un peu dans un club vachement masculin à fond. Ils sont pas pro-filles. C'est compliqué. Faut qu'on s'batte pour trouver des entraînements et, pour trouver d'argent, pour faire ceci. Tous nos déplacements on les a payé. C'est nous qui, on va participer financièrement c'est le club qui n'investit pas dans l'bus. ».*

Ces différences de traitement participent largement à constituer le hockey féminin comme un sport autre, secondaire, à la périphérie de la pratique des hommes. Elles remettent en question la légitimité de la place des femmes dans cette discipline en les excluant d'une véritable pratique compétitive ce qui n'est pas sans conséquence sur les performances sportives des hockeyeuses.

Si Thomas, médecin d'un collectif féminin, ne considère pas qu'à entraînement égal les femmes et les hommes auraient la même évolution sportive, il reconnaît volontiers que ces différences de traitements constituent un frein dans la progression du niveau physique des femmes et accroît les différences de niveau sportif actuellement constatées entre les équipes féminines et masculines : « *Elle va travailler à Décathlon pendant 35h alors qu'un mec il va passer sa matinée à faire deux heures de muscu et l'après-midi il va faire son entraînement. La fille elle va faire ses 35h de boulot donc le soir quand elle va sortir du boulot bah elle va aller s'entraîner à huit heures du soir. C'est le moins bon au niveau physique, c'est moins bon au niveau récupération derrière et ça fatigue plus c'est sûr. ».*

L'institutionnalisation d'une pratique instable et spécifique aux hockeyeuses semble jouer un rôle essentiel dans leur reconnaissance, notamment de celle de leurs homologues masculins.

A ce sujet, Noémie m'explique qu'au sein des clubs : « *Après eux ils sont aussi dans leur bulle, c'est leur métier, ils viennent là pour travailler en gros, voilà y, c'est très rare que ce soit de leur initiative qu'ils vont voir ce qu'il se passe à côté. Si les filles vont voir les séniors après t'sais ils trouvent un peu d'intérêt aussi mais bon c'est très très mince hein. ».*

Les relations entre les membres des équipes féminines et masculines – de France ou au sein d'un même club – sont purement individuelles. Elles se créent généralement lorsque les filles pratiquent en mixité, avec eux, jusqu'à 18 voire 20 ans. L'organisation sexuée et hiérarchisée de la discipline – hockey d'un côté, hockey féminin de l'autre – ne favorise pas les interactions entre les pratiquant.es ni l'intérêt des joueurs. Cette structuration selon le genre participe à renforcer l'illégitimité a priori de la pratique des femmes sur lesquels elle s'appuie ; elle joue dès lors un rôle essentiel dans les rapports sociaux de sexe qui s'établissent dans la pratique en mixité.

2 – La pratique des femmes dans les équipes masculines : réactualisation des rapports sociaux de sexe

La considération des possibilités de développement sportif dans les équipes masculines et des bénéfices de la pratique en mixité se construit également par comparaison avec le niveau peu compétitif proposé dans le Championnat Elite. Comme nous l'avons vu, il s'explique en partie par les différences de traitement institutionnelles entre le hockey féminin et masculin qui ne permet pas aux hockeyeuses d'accéder à de bonnes conditions d'entraînements. Mais, d'autre part, l'hétérogénéité des niveaux, des âges et ambitions freine l'évolution sportive des joueuses ; quand certaines sont encore en train d'acquérir les bases de ce sport, d'autres souhaitent se former au haut niveau.

Comme me l'explique une entraîneuse : *« Tu vas avoir dans l'même temps d'entraînement sur la glace une fille qui a commencé y'a un mois [...] y'en a qui viennent faire du loisir, qui viennent faire du sport deux fois par s'maines et y'en a qui viennent faire de la compèt' [...] c'est à la fois des niveaux sportifs mais des ambitions différentes mais, c'est l'enfer pour un entraîneur 'fin c'est l'enfer, c'est dur pour un entraîneur de préparer un entraînement pour ça. ».*

La supériorité des performances sportives et de la compétitivité dans les championnats masculins, bien que structurellement et institutionnellement construites, constitue un facteur de choix primordial dans la décision de la pratique en mixité des hockeyeuses. La préférence pour une sociabilité féminine ou masculine semble s'effacer au profit de la recherche du développement du sportif.

Ainsi, les hockeyeuses qui rentrent dans la catégorie d'âge du Pôle France et les internationales françaises qui évoluent dans des championnats féminins étrangers de très bon niveau – comme la Suède, la Suisse et le Canada – n'éprouvent pas d'intérêt à la pratique en mixité parce qu'elles ont déjà le niveau de compétitivité sportive qu'elles recherchent.

Camille, entraîneure m'explique en parlant d'une internationale française qui évolue dans une ligue universitaire canadienne « *Elle a c'qui faut, elle a pas besoin de trouver des garçons, elle a des joueuses qui sont de son niveau ou au-dessus. Quand t'es en France et que t'as un niveau international bah c'est toi qui as le meilleur niveau.* ».

Le choix de la pratique en mixité après 15 ans semble donc se poser en dernier recours ; elle est considérée comme la seule opportunité pour les hockeyeuses qui ne souhaitent pas ou plus partir à l'étranger et qui n'ont plus l'âge d'intégrer le Pôle France. Pour autant, les bénéfices de cette pratique sont largement imputés aux performances physiques naturellement supérieures des hommes.

Aurore m'explique ainsi pourquoi elle a préféré jouer avec et contre des garçons toute sa carrière : « *Les garçons ils vont être plus hargneux, plus, voilà les palets qui traînent devant la cage ils sont tout de suite dessus et tout voilà c'est c'qui, c'est c'qui fait aussi leur force c'est important voilà de s'entraîner avec eux pour garder cette vivacité.* ».

Or, comme nous l'avons vu, la socialisation particulière des garçons et des hommes dans le hockey sur glace favorise l'expression de comportements virils et violents, un style de jeu plus brute et agressif en accord avec la définition de la masculinité dominante ; elle participe ainsi à renforcer l'image du hockey masculin comme plus performant et compétitif.

L'autre argument, peut-être plus surprenant, des bénéfices de la pratique en mixité pour les femmes tient des rapports sociaux de sexe qui s'y jouent. Les obstacles et les discriminations que vivent spécifiquement les féminines dans ce sport peuvent jouer comme des facteurs de motivation et impacter leurs performances sportives.

Autrement dit, c'est justement parce qu'il n'est pas simple d'être la seule fille ou femme dans une équipe, que les efforts qu'elles vont faire pour imposer leur niveau, se faire respecter par leurs coéquipiers, leurs adversaires et leur prouver la légitimité de leur pratique ne sont pas sans effet sur leur développement sportif.

Lucie me le résume ainsi : *« Et même j'trouve qu'avec, qu'avec une équipe de garçon on est plus poussée qu'autre chose. On va plus tu vois, plus se dire lui il a ça en plus que moi du coup j'avais, j'avais pour aller l'déplacer, j'avais prouver qu'une fille c'est pas aussi, c'est pas aussi nulle qu'il le pense. Du coup t'as, ça te donne envie de te dépasser en tant que fille. »*.

Camille : *« Le fait que ce soit dur pour nous nous a obligé à s'comporter comme ça et tant mieux quelque part. Faut, ça, au départ c'est pas normal, de, d'être là-d-dans mais j pense qu'il faut l'transformer en une force et s'dire « ça nous oblige à être meilleure, ça nous oblige à aller plus loin. »*.

Parce que le hockey sur glace est longtemps resté l'apanage des hommes et parce qu'il existe une forme de pratique spécifique pour les femmes, l'ouverture du règlement à une pleine mixité¹⁶ n'a pas conduit à ce que cette discipline soit – dans les faits ou même seulement dans les considérations sociales – un sport mixte. La reconnaissance réglementaire que des femmes puissent concourir dans les mêmes ligues professionnelles que les hommes, dans un sport collectif, de tradition masculine et de contact est, à ma connaissance, une exception sans précédent dans le monde du sport français. Pour autant, elle n'est pas suivie d'effet et, à vrai dire, peu de personnes y compris investies professionnellement dans la discipline, ont connaissance de cette règle. Le fait que le hockey sur glace reste numériquement et symboliquement un sport masculin et que les femmes aient, dans un certain sens, leur propre discipline à partir de 15 ans participe largement aux rapports sociaux de sexe qui interviennent en mixité. Ainsi, dès le plus jeune âge, un soupçon d'illégitimité semble toujours peser sur les hockeyeuses : toutes les personnes que j'ai interviewées s'accordent à dire que la légitimité de la pratique d'une fille ne peut passer que par l'imposition de son niveau et de ses performances sportives.

¹⁶ Toutes les compétitions françaises de hockey sur glace « masculine » sont mixtes depuis 2003.

Laura, internationale française le résume ainsi : *« C'est sûr que quand t'arrives dans une équipe au début et qu't'es une fille, qu't'es la seule fille faut vraiment réussir à faire ta place et puis te faire respecter, avoir un fort caractère pour arriver à leur tenir tête. »*.

Thibault me raconte de son point de vue d'entraîneur les difficultés que rencontrent les filles pour s'intégrer dans des équipes masculines. Au cours de l'entretien, il prend souvent l'exemple d'une adolescente de 13 ans qui a évolué dans son club et qui se prédestine au haut niveau. Il me la décrit comme une personne très forte qui n'hésite pas à s'imposer sur la glace tant par son niveau que par ses réponses incisives ou même par la violence. Il m'explique qu'elle n'a pas peur des altercations avec ses coéquipiers ou ses adversaires ni même du contact physique des mises en échec.

Si il considère que ces traits de personnalité, qui se rapprochent des caractéristique de la masculinité hégémonique, ont pu faciliter son intégration, il n'en reste pas moins qu'elle a dû faire sa place comme toute autre fille.

De ses nombreuses années d'expérience, Thibault tire cette conclusion : *« Malheureusement j pense qu'il faut, pour être acceptée dans un groupe comme ça, il faut qu'elles soient bonnes. Faut qu'elles soient développées, faut pas qu'elles soient en-dessous. Elles ont pas le droit. En fait, c'que j'me rends compte c'est qu'j'ai l'impression elles ont pas l'droit d'être médiocre. »*.

Même si les modes d'entrée dans la pratique des filles – notamment par la socialisation primaire où un père mais le plus souvent un frère est lui-même hockeyeur ou a minima investit dans l'encadrement ou la direction du club – peuvent jouer un rôle dans leur intégration, leur niveau sportif et l'on pourrait même dire leur dominance sportive reste une condition sine qua non.

Claire, joueuse de l'Equipe de France qui évolue dans un championnat étranger me raconte sa formation dans le hockey mineur en France : *« Moi j'ai pas eu de problèmes et toutes les filles de l'Equipe de France ont le même parcours que moi : t'es bonne t'es intégrée, on t'accorde de l'intérêt, t'es moins bonne on ne te donne pas l'occasion de progresser parce t'es mise à l'écart. »*.

Avant de poursuivre « [En parlant des entraîneurs] ‘Fin c’est rare que ils le disent de, face à face quoi. Généralement ils te font pas jouer quoi mais ils vont pas te dire pourquoi ils vont te dire « nan nan nan t’es un peu limite ». Ils vont rester quand même polis puisque c’est quand même leur métier. Mais les garçons y’a pas d’filtres quoi ils, ils le disent direct sans gêne. ».

Ce soupçon d’illégitimité va finalement marquer toute la carrière des hockeyeuses ; nous pouvons le retrouver à toutes les étapes clefs de leur parcours de l’entrée de la pratique à la reconversion en entraîneure. L’infériorité physique supposée des filles et des femmes et les différences de niveau sportif constatées, bien que surtout structurellement construites, pèsent considérablement sur la reconnaissance de leurs aptitudes et de leurs compétences.

L’échange que j’ai eu avec Claire à ce sujet est particulièrement illustratif :

« Tu trouves que c’est plus dur de te faire respecter [en tant qu’entraîneure] auprès d’une équipe de garçons qu’auprès d’une équipe de filles ?

Oh bah oui 100%. Déjà, c’est jamais arrivé qu’une équipe, qu’une fille entraîne une équipe D1 ou de Ligue Magnus¹⁷. Parce que, je pense que, moi j’aimerais bien, mais je pense que si ça s’fait c’est « quoi, on s’fait entraîner par une fille ? Mais hors de question ! ». Si c’est une fille entraîneure en cheffe d’une équipe D1 ou de Magnus y’a aucun joueur qui va signer. Il va falloir que ça se fasse un jour pour que justement que ça se brise, que ce stéréotype se brise parce que ils veulent pas se faire commander par une fille c’est tout. Ça voudrait pas dire que justement la fille serait plus mauvaise mais c’est juste qu’ils ont pas envie de se faire diriger par une fille. Des fois tu poses des questions à des gars « ouais si ce s’rait une fille qui s’rait entraîneure en D1 ou en D2 ? » il te regarde et il te dit « Bah nan, c’est même pas envisageable. » ».

Une actuelle entraîneure me confirme « Pour qu’une fille puisse entraîner une équipe de haut niveau Magnus ou D1 j’pense qu’il faut vraiment un gros CV. Parce que de toute façon, on regarde les CV pour n’importe quel entraîneur. Y’en a tu passes on sait pas pourquoi, ils ont des CV, ils sortent de nul part mais bon. En étant une fille j’pense qu’il faut vraiment un CV pis il faut avoir, il faut vraiment assurer et avec de l’expérience. Peut-être dans 20 ans on verra [rires] si j’serai capable ou pas mais, mais, voilà. ».

¹⁷ Les deux meilleures ligues masculines françaises.

La remise en question constante de la place des femmes en mixité, dans une discipline de tradition masculine et sexuellement divisée (hockey féminin / hockey masculin) impact nécessairement les relations entre les garçons et les – mais le plus souvent la – coéquipières. L'intégration des filles et des femmes dans les équipes masculines est un vrai parcours de combattante ; le soupçon de l'illégitimité de leur pratique se traduisant par des expériences de violence physique et verbale. Mais avant d'aller plus en avant sur cette question, il apparaît primordial de considérer le rôle clef que peut jouer l'entraîneur.e tant dans l'exclusion que dans l'intégration des hockeyeuses.

3 – Le rôle clef de l'entraîneur

Lorsque les hockeyeuses me racontent le début de leur parcours, soit il y a une vingtaine d'années, les entraîneurs qu'elles ont rencontrés ont passé la majorité de leur vie sportive de joueur dans une discipline exclusivement masculine ; l'incompatibilité a priori « femmes-hockey » est donc particulièrement intégrée chez eux. Seule la démonstration de la performance – même davantage de la supériorité – sportive d'une fille parvient à remettre en question leurs représentations stéréotypées de la place des femmes dans cette discipline. L'absolue nécessité d'un contre-exemple démontre à elle seule la puissance et la permanence des représentations sociales du hockey sur glace comme un sport d'homme. Il y a, en effet, un consensus chez toutes les personnes que j'ai interviewées.

Voici les récits d'expérience de trois hockeyeuses : *« Y'a certains entraîneurs qui, qui ont une facilité avec les filles et qui acceptent ça et qui on pas de problèmes parce que le plus souvent ils ont rencontré une fille qui était bah meilleure qu'un garçon ou qui lui apportait plus qu'un garçon à ce moment-là. Donc là, il se dit « bah pourquoi pas ». A ce moment-là il veut la meilleure équipe donc, donc il va aligner sa fille si elle est meilleure qu'un garçon ».* (Noémie) *« J'pense c'est les éléments déclencheurs dans les clubs c'est d'avoir des filles en mixité qui s'débrouillent bien »* (Stéphanie). *« Après même moi ça été un entraîneur où ça a été des débuts plutôt compliqués mais finalement, du fait que j'ai réussi aussi à faire ma place, de par mon niveau au milieu des garçons j'pense que j'me suis, j'pense que j'ai été acceptée un peu plus facilement. Et j'pense que ça a permis à, par exemple à cette personne en question, de changer de point de vue. »* (Marion)

La possibilité des filles de se développer dans cette discipline semble être surdéterminée par le bon vouloir de l'entraîneur. Ce pouvoir discriminant apparaît comme une évidence : dans tous les entretiens, il ressortait des adverbes et des expressions de l'ordre du « forcément », « évidemment », « déjà qu'ils n'aiment pas trop les filles mais alors » ou encore « mais c'est sûr ».

Prenons l'exemple de Marion : *« On en revient toujours à la même chose c'est, la différence, la différence des sexes, on est une fille au milieu des garçons donc à la base on est automatiquement marginalisée donc forcément on redouble d'efforts pour, pour avoir une place [...] Si les entraîneurs jouent le jeu, qu'ils nous font confiance, qu'ils nous font jouer, qu'ils nous donnent du temps de jeu, qui voilà, qui sont pas là pour nous casser, pas là pour nous enfoncer, si y sont pas machos et qu'ils nous donnent notre chance c'est vraiment, une belle avancée pour nous [la mixité]. ».*

Vincent, qui a entraîné des équipes masculines, mixtes et féminines pendant plus de 15 ans confirme la caractère aléatoire de la bienveillance des coaches : *« C'est compliqué il faut tomber dans le, il faut tomber dans le club, bon c'est un peu vrai aussi chez les garçons mais un petit peu mais 'fin encore plus vrai chez les filles qui, qui avec l'entraîneur qui fait pas de différences, qui te permet de te développer aussi bien et donc du coup tu peux gravir les échelons de la mixité comme un garçon sans différence ».*

Par ailleurs, lors de la sensibilisation aux questions de genre que j'ai réalisée auprès d'entraîneur.es, nous avons beaucoup échangé sur la question de la pratique en mixité ; les bénéfices, les désavantages et la place des filles et des femmes. Ils s'accordaient à dire que si la pratique mixte se généralisait, cela supprimerait de fait toutes les différences de traitement entre les équipes féminines et masculines au sein des clubs mais cela n'empêcherait pas l'entraîneur de donner moins de temps de glace et des positions sur les lignes secondaires aux membres féminines de l'équipe. Comme me l'explique plus précisément l'un d'entre eux lors d'un entretien, le rôle des filles en mixité est souvent cantonné à un rôle mineur sur le troisième ou quatrième bloc (les premières lignes correspondant au meilleur niveau sportif) ; rôle qu'il qualifie de *« faire-valoir »*.

Quand elles arrivent au haut niveau et qu'on leur demande de prendre des responsabilités au sein de l'équipe – de piloter des trios d'attaque, de créer du jeu, de guider ses coéquipières –elles se retrouvent démunies parce qu'elles n'ont finalement jamais eu l'occasion de s'exercer au leadership.

Il me donne l'exemple d'une jeune adolescente de son club qu'il n'encadre que très rarement : *« Quand on a fait l'tournoi avec les filles qui venaient de l'étranger-là le coach c'est un, un de mes amis [...] j'lui dis « mais tu peux me faire un feedback sur Sophie pour que j'puisse voir un p'tit peu vers quoi elle a des lacunes ». Il m'a dit clairement, il m'a dit « prise de décision et les lancers ». Ca va d'pairs. En fait elle a pas confiance dans son lancer parce qu'en U15 garçons on la cantonne quasiment à un rôle défensif. ».*

D'autre part, il est important de souligner que le rôle de l'entraîneur ne peut pas se contenter *de ne pas faire de différences entre les filles et les garçons* de son équipe. Nous avons en effet déjà souligné la difficulté d'intégration des hockeyeuses avec les membres masculins de leur équipe. L'intervention active de l'entraîneur apparaît comme une condition sine qua non pour permettre aux filles, notamment celles dont le niveau sportif ne leur permet pas de le faire elles-mêmes, de se sentir à leur place et légitime dans leur pratique, dès le plus jeune âge.

Une entraîneuse et un entraîneur me l'expliquent ainsi : *« Les garçons, moi je vois chez les petits ils veulent pas jouer avec les filles, c'est un effet de groupe, il faut qu'il y ait quelqu'un qui les aide à se faire une place », « j'en ai des garçons que j'reprends, ils disent « ah mais j'veux pas jouer avec elle parce que c'est une fille ». ».*

A ce titre, je vous propose une anecdote qui m'est arrivée au cours d'un entretien ; sans la surinterpréter, elle me semble parfaitement illustrer l'intégration de stéréotypes de genre des enfants et ses conséquences sur les relations filles-garçons. Alors qu'une ex-hockeyeuse de l'Equipe de France m'explique les progrès de l'institutionnalisation et de la reconnaissance de la pratique des filles dans le hockey et leur part de responsabilité dans leur intégration, son fils de 8-9 ans nous interrompt pour savoir ce que fait sa maman. Elle lui répond et en profite pour lui demander :

« Est-ce que c'est bien, [à moi : parce que Paul fait du hockey aussi] est-ce que c'est bien que y'ait des filles dans les équipes de garçons. Au hockey. Est-ce que toi t'aime bien ?

-Nan !

- Pourquoi nan ?

- Parce que elles sont nulles.

- [Rires] Allez tu peux sortir, et moi j'suis nulle ?

- Nan !

- [A moi] Bon, voilà. Bon bah, bon c'est pas encore gagné en fait. Y'a, y'a une fille dans son équipe bah elle était plus vieille, elle a commencé que c't'année, elle était U11 et lui il est U9, et donc, et donc elle a joué, elle a juste fait les entraînements, c'était sa première année donc forcément il dit « elle est nulle ». Elle était pas nulle en vrai. Bref. ».

Le rôle des entraîneurs est donc double : non seulement ils doivent ne pas participer à discriminer ou exclure les filles dans leur pratique en mixité mais ils doivent également intervenir activement pour assoir la légitimité de la place des joueuses dans l'équipe ; ils se doivent de réguler les rapports sociaux de sexe qui interviennent dans les entraînements et les matchs en reprenant ou en sanctionnant les discours et les agressions misogynes des garçons que nous allons justement analyser.

Ce rôle apparait d'autant plus fondamental car la façon dont les petites filles et les adolescentes sont considérées dans les clubs constitue le premier motif d'arrêt de leur pratique selon les personnes interviewées. Une étude statistique que j'ai réalisée sur les taux d'arrêt selon le sexe montre effectivement une prédominance chez les filles et les femmes¹⁸.

Parce qu'elles sont, au mieux mises à l'écart, au pire victimes de violences verbales et physiques, les plus jeunes préfèrent arrêter leur pratique et se diriger vers un autre sport : « Les clubs s'occupent pas assez bien des filles et on développe pas, on développe pas assez d'joueuses et dès qu'on en a on s'en occupe pas bien dans les clubs » (Camille).

¹⁸Après l'adolescence, la conciliation vie universitaire, professionnelle, familiale et vie sportive apparait comme le facteur essentiel de l'arrêt de la pratique.

III – Les rapports sociaux de sexe : quand la hiérarchisation du hockey féminin et du hockey masculin participe à hiérarchiser les femmes et les hommes

1 – Le Pôle France ou l'inversion des rapports de force

Comme le montre Traclet et al. (2011) dans son enquête comparative sur l'évolution des conduites agressives en football et hockey sur glace, la question de la violence intervient de façon récurrente dans les analyses du sport, notamment dans les sports d'équipe qui favorisent le contact physique et la compétitivité et donnent une place privilégiée à l'arbitre en lui attribuant un pouvoir de sanction immédiate ; il régule les comportements agressifs qu'ils jugent antisportifs et contraire au règlement de la discipline.

Comme nous l'avons vu, certaines formes de violences se ritualisent et se normalisent dans ces pratiques sportives ; l'exemple des bagarres et des mises en échec font ainsi partie intégrante du jeu du hockey sur glace et permettent de légitimer et de valoriser une hyper agressivité masculine. Si l'agression dans le cadre sportif est généralement définie comme un « *acte transgressant le règlement et émis avec l'intention de blesser autrui* » (Sylva, cité par Traclet et al. 2011, p. 81), il est nécessaire de distinguer celles de nature instrumentale – dont le but est d'acquérir un avantage, qui relève d'un savoir-faire, de l'apprentissage d'une technique et est utilisé à bon escient – de celles d'une nature hostile considérée comme une réaction émotionnelle (induite par la colère et la frustration) dont le but est d'infliger de la douleur ou de blesser l'adversaire. Ainsi, la cible, le moment (dans ou hors de l'action de jeu), la réalisation technique ainsi que l'utilité de la charge sont autant d'indices que mobilise l'arbitre pour différencier une mise en échec (action autorisée) d'une charge contre la bande (action sanctionnée).

La mise en échec est un exemple particulièrement illustratif de l'instrumentalisation de la violence au service des performances sportives et de la validation d'une identité masculine ; pendant l'espace d'un instant, c'est bien le corps qui devient un outil de domination physique de l'adversaire autant qu'une démonstration de puissance et de masculinité.

Traclet montre que le hockey sur glace est « *caractérisé par l'intensité physique et l'engagement des joueurs, par un niveau élevé de rugosité favorisant l'émergence de tensions et de situations hostiles entre les pratiquants* » (Traclet et al. 2011, p. 88). Il constitue donc un terrain privilégié d'observation des rapports sociaux de sexe car la violence envers les femmes en mixité – comprise comme une forme d'expression de la masculinité hégémonique – est à la fois rendue très visible (matérialisée par exemple dans la mise en échec) et dissimulée par la normalisation des comportements agressifs dans le style de jeu de la pratique masculine.

Deux théories principales expliquent ces comportements agressifs dans le sport. D'une part, la théorie de l'apprentissage social, défendue par Bandura (1973) et Silva et Conroy (1995), postule que les sportifs s'appuient sur un rapport coûts/bénéfices lié à la situation immédiate pour évaluer l'intérêt de produire une conduite agressive. D'autre part, l'hypothèse « frustration agression » (Widmeyer et McGuire 1997) postule que la frustration induite par la fatigue, la perte de lucidité et de contrôle favorisée par le surinvestissement physique de la pratique sportive de haut niveau génère une *énergie agressive* qui se libère si l'athlète ne peut atteindre son objectif (récupérer un palet ou marquer un but). Les précédentes études ont eu tendance à opposer ces deux théories mais il est probable que les agressions entre joueurs puissent être gouvernées par plusieurs logiques qui interagissent entre elles au moment de l'action (Traclet, 2011).

Justement, le champ sémantique de la frustration est omniprésent dans les discours des personnes interviewées lorsque l'échange porte sur le Pôle France. Le Pôle France est une structure qui réunit les meilleures joueuses françaises pour leur proposer un cadre d'entraînement leur permettant de se préparer au très haut niveau. Elles pratiquent la compétition au sein du Championnat U18 masculin où elles sont la seule équipe exclusivement féminine. Lorsqu'elles jouent, ce sont les règles du hockey féminin qui s'appliquent, autrement dit la pratique de la mise en échec est interdite.

Cela génère beaucoup de frustration de la part des joueurs de l'équipe adverse en cas de défaite : « *Quand ils jouaient contre nous ils savaient que ils n'avaient pas le droit de frapper qu'ils devaient jouer comme les filles jouent. Donc sans, sans contact. Je sais que ça en a frustré pas mal, y'en avait qui s'énervait hein parce que j'pense qu'ils avaient qu'une envie c'était de nous frapper surtout que, en plus quand on gagnait les matchs ça les énervait encore plus* ».

La mise en échec peut être comprise à la fois comme une stratégie de récupération du palet essentiel au style de jeu des garçons mais aussi comme une façon de compenser une domination technique de l'adversaire et un moyen de régler les conflits (pour répondre à une insulte ou une faute non sanctionnée par l'arbitre).

Privés de cette technique, ils semblent ne plus savoir comment libérer leur frustration, d'autant plus exacerbée par le sentiment d'humiliation du fait de perdre contre des filles : *« On gagnait assez souvent et du coup les garçons ils avaient assez, assez la rage du coup l'égo il parlait, il parlait vachement souvent. Et du coup on s'faisait insultées. », « Ils pétaient les plombs, ils avaient envie de nous fracasser parce qu'on gagnait ».*

Par ailleurs, les hockeyeuses du Pôle France maîtrisent parfaitement le serrage qui, brutalement exécuté, ressemble beaucoup à la mise en échec. Dans ce contexte, la structuration de la pratique du hockey sur glace se fait à l'avantage des femmes : en pratiquant avec le style de jeu du hockey féminin (plus rapide, plus technique, avec serrage mais sans mise en échec) et en profitant de la déconcentration des garçons induite par la colère et la frustration, les rapports de force entre les joueurs et les joueuses s'inversent.

2 – La monopolisation de la violence : la réaffirmation de la masculinité hégémonique par la misogynie

Dans la pratique en mixité – c'est-à-dire pour les hockeyeuses qui évoluent dans des équipes masculines – les mises en échecs peuvent également prendre un caractère misogyne. Elles peuvent devenir une façon pour les joueurs d'asseoir leur domination physique et symbolique, de remettre les joueuses à leur place de femmes, de rappeler que leur présence est illégitime dans ce sport d'hommes.

Deux hockeyeuses que j'ai interviewées et qui continuent de pratiquer aujourd'hui en mixité me confient : *« Autant les entraînements y'a pas d'soucis parce que bah là ils font plus attention, ils vont pas me mettre des grosses charges en pleine... Mais voilà des matchs contre des équipes qu'on connaît pas, les mecs des fois c'est les premiers à « bah tiens y'a une nana on va la défoncer »*

« Après, y'a aussi des garçons dans les autres équipes qui, qui parfois peuvent venir me frapper juste parce que je suis une fille hein, ça c'est arrivé des fois. ».

Comme dans bien d'autres sphères sociales, les commentaires désobligeants sur la performance, les insultes et les agressions sexistes semblent pouvoir se justifier par la nature masculine. La misogynie est presque considérée comme un passage obligatoire dans le développement d'un garçon sur lequel aucune intervention n'est possible ; une légitimation parfaitement théorisée par le concept militant « Boys will be boys » : *« Les mecs ils faisaient 1m80, ils réfléchissent pas, y'a les hormones qui travaillent à c't'âge-là donc oui j'me sentais plus trop de jouer avec les garçons, de faire les matchs. »*, *« le Pôle France il joue dans en championnat moins de 17 ans donc ça reste aussi entre guillemets des gamins quoi. C'est des jeunes qui ont de 15 à, 15-16-17, voilà ils sont en pleine adolescence c'est, c'est pile le moment où forcément ils vont être que frustrés si des filles les battent quoi »*, *« Du coup c'est plus violent, plus physique et vu qu'on arrive à un certain âge où ils sont pas, ils sont assez bêtes les garçons du coup, c'est plus compliqué contre nous. ».*

Dans leur étude sur les relations entre les sexes et le contrôle de la violence, Dunning et Maguire (1995) rappellent bien que le domaine sportif peut être considéré comme un *« lieu socialement accepté pour l'enseignement, l'expression et la perpétuation des habitus (ou manière d'être), des identités, du comportement et des idéaux masculins »* (Dunning et Maguire, 1995 p. 117). A la lumière de la théorie des civilisations d'Elias, ils proposent d'appréhender les rapports sociaux de sexe dans le sport dans une perspective sociologique relationnelle et dite « des configurations ». Ainsi, la féminisation des pratiques sportives, même timide et disparate, doit être comprise comme l'appropriation d'un domaine jusqu'alors exclusivement réservé aux hommes qui, de fait, modifie la balance de pouvoirs entre les sexes.

Comme nous l'avons vu, l'entrée des femmes dans la pratique et la rivalité sportive qui l'accompagne menace l'identité de l'institution sportive en tant qu'espace légitime de transmission d'un habitus viril (fondé sur la force et la performance physique) et d'expression de la masculinité hégémonique. Mais considérer le pouvoir dans une perspective relationnelle et dynamique, permet de comprendre que la monopolisation du sport par les hommes leur permet non seulement de garantir un espace propice à la validation de leur identité sexuée (masculine) mais surtout de se réserver l'apprentissage des aptitudes à la violence. On comprend donc pourquoi la conquête du sport peut apparaître comme un enjeu fondamental des rapports sociaux de sexe et pourquoi les hommes réagissent aussi fortement à la féminisation de leur pratique sportive.

Nous l'avons vu, la volonté de montrer l'illégitimité de la pratique des femmes passe autant par des rappels à l'ordre verbaux que par de violentes démonstrations de domination physique. La structuration genrée du hockey sur glace, en institutionnalisant la pratique des femmes dans un hockey spécifique, périphérique et moins reconnu (le hockey féminin) participe à remettre en question leur légitimité dans le « vrai hockey ». Or ce soupçon d'illégitimité impacte très fortement les relations entre joueurs et joueuses dans la pratique mixte ; il participe à la constitution de rapports sociaux de sexe.

Stéphanie, hockeyeuse qui jongle entre des clubs masculins et féminins me raconte :
« Heureusement que j'connais les gens dans pas mal d'équipes mais ça, 'fin certains ça les faisait rire que je sois équipée, sachant très bien qu'je jouerai pas de toute façon. Mais déjà d'être équipée sur l'banc en D1, peu importe le niveau technique que j'aurais pu avoir de toute façon c'est déjà, j'dirais, bah pas une bonne image pour certains parce que le côté viril des gars les touche quoi. Ca touche leur côté viril de joueur de hockey [rires] ».

Chapitre IV – Identité de genre

I – L'expression plurielle de la féminité

1 – Diversité des identités sexuées des hockeyeuses

« En tant que pratiques corporelles socialement construites, les activités physiques et sportives se transforment et acquièrent des significations et des fonctions différentes (et même opposées) au gré des acteurs sociaux qui se les approprient. Ainsi, elles servent de mode d'inculcation de normes culturelles, de processus d'expression de résistance au contrôle et à la domination, de lieu de construction des identités sociales (de sexe, de classe, d'ethnie), de support aux idéologies et aux représentations sociales. » (Laberge et Harvey, 1995 p. 8).

Comme nous l'avons vu, l'institutionnalisation de la pratique des femmes et l'acceptabilité des modes d'engagement de leur corps repose sur les représentations sociales de la féminité hégémonique. La sexuation des pratiques et, plus particulièrement, la lente et difficile féminisation des sports de tradition masculine s'explique en partie par la crainte de virilisation du corps des femmes-athlètes ; il ne faudrait pas qu'elles deviennent trop musclées, trop carrées. En s'engageant dans des pratiques jugées incompatibles avec leur genre, leur féminité – voire leur sexe – est systématiquement questionnée. Les sportives qui pratiquent des sports socialement considérés comme masculins construisent leur identité sexuée dans une constante négociation entre les normes dominantes de la féminité et la diversité des expériences, corporelles et sociales, que leur offre leur pratique.

Comme le rappelle Louveau, la catégorie du « non féminin » – qui recouvre tout ce qui ne correspond pas à la norme de féminité dominante – est une « *catégorie instable, une construction sociale évolutive [qui] s'avère changeante selon les époques et les cultures* » (Louveau, 2004 p.176).

Néanmoins, dans les sports socialement considérés comme masculins – les *conservatoires de vertus viriles* comme le proposait Pociello dans le cas du rugby – les interdits ou les aménagements de la pratique féminine reposent sur trois représentations récurrentes de la femme : la femme mère, la femme bel objet et la femme virile.

Les deux premières figures, considérées comme positives, renvoient aux fonctions sociales de maternité et d'esthétisme des femmes et ont été, comme nous l'avons vu, largement mobilisées pour interdire l'accès aux pratiques jugées trop dangereuses ou violentes pour le corps des femmes et plus particulièrement les organes féminins. La femme virile est, au contraire, utilisée comme repoussoir (Louveau, 2004). La représentation médiatique des sportives illustre parfaitement ce phénomène. En-dehors des périodes olympiques, les gymnastes et les patineuses artistiques sont les athlètes les plus visibles ; soit celles qui répondent le plus aux normes de grâce, d'élégance, de finesse et de beauté imposées par la féminité hégémonique. La (sur)représentativité de ces sportives fonctionne alors comme une prescription normative pour les autres : en montrant comment il faut être femme et sportive, on montre en même temps les pratiques et les modes d'engagement du corps qu'il ne convient pas d'investir.

En s'appuyant sur l'exemple du football, Mennesson (2004) a révélé les politiques stéréotypantes et contraignantes mises en place par la fédération pour représenter une image très féminine de leurs pratiquantes ; la consécration de l'orientation de ces politiques s'illustre dans la « Journée de la Jupe », c'est-à-dire l'obligation pour les footballeuses de l'Equipe de France de porter une jupe tailleur lorsqu'elles se rendent aux représentations publiques officielles.

Dans le cas du hockey sur glace, aucune politique fédérale, même officieuse, ne semble guider la (re)présentation des joueuses. En revanche, certaines internationales tiennent à montrer une image féminine de l'Equipe de France ; en comparant la représentation des pratiquantes d'autres sports de tradition masculines, elles ont probablement intégré quels corps étaient socialement valorisés ou, au contraire, sanctionnés.

Marion, qui a dix ans d'ancienneté dans l'Equipe de France, m'explique : *« J pense que aujourd'hui justement on a cœur de, à cœur de vouloir, de vouloir ressembler à quelque chose nous toutes, voilà pour, pour qu'on dise « bah oui l'Equipe de France féminine aujourd'hui c'est une belle équipe, c'est des belles filles dans une belle équipe » [...] J'ai pas envie qu'on dise bah de toute façon, les filles qui font du hockey c'est comme les filles qui font du rugby, elles ressemblent à des bonhommes ou des choses comme ça. »*.

Vincent, en nous rapportant la réaction de spectateurs et spectatrices de matchs de l'Equipe de France, nous confirme que cette volonté tient, au moins en partie, d'une réclamation sociale : *« Les gens y me disent, 'fin ça revient souvent, ah c'est super les filles quand elles chantent la marseillaise et qu'elles se regroupent tu sais sur la ligne bleue là à la fin des matchs, elles se recoiffent. Et tu, tu remarqueras, en fait elles enlèvent leur casque et elles sont toutes en train de se recoiffer soit à faire leur tresse, soit à mettre leurs cheveux sur le côté, soit faire leur chignon. Et, et moi j'avais pas remarqué ça tu sais c'est, c'est, et en fait c'est ce que j'entends des autres personnes « ah c'est super ». »*

Les parents, et plus généralement l'entourage familial des hockeyeuses, n'hésitent pas à exprimer leurs craintes face à la masculinisation du corps de leurs filles. Comme l'ont montré Bandura (1983), Lentillon (2009) et Dafflon Nouvelle (2010), les parents sont des vecteurs incontournables de transmission des comportements appropriés à adopter en fonction de son genre. Dès que les futures hockeyeuses expriment leur volonté d'entrer dans la pratique, leur identité sexuée intègre cette négociation nécessaire entre un mode d'engagement du corps dans des expériences « masculines » et le respect des normes de la féminité dominante. Face aux craintes exprimées par les parents, les entraîneur.es me confient – dans le cadre de la sensibilisation aux questions de genre et des entretiens – devoir justifier la compatibilité entre la pratique du hockey et la féminité.

Thibault, qui a beaucoup œuvré tout au long de sa carrière au recrutement de petites filles dans ses clubs, m'explique : *« Y'a beaucoup de mamans qui m'disent « ouais mais c'est pas trop féminin comme sport » et la dernière fois j'ai dit « ah bon vous trouvez ? » et y'avait une maman qui était là qui savait pas trop si sa fille voulait en faire, j'ai enlevé le casque d'une petite là et en fait elle avait des barrettes, elle est tout blonde, elle est mignonne comme tout et elle avait des barrettes dans les cheveux, une queue de cheval et j'dis « vous trouvez qu'elle est pas féminine ? ». »*

Stéphanie, présidente de club, confirme ce ressenti : *« Les parents ont encore cette image violente du hockey ou pas féminin du tout. C'est alors soit souvent j'leur dis bah vous voyez moi j'resemble comme à une fille j'suis [rires] et ça empêche pas, c'est pas parce qu'on joue au hockey que voilà. Maintenant oui y'a beaucoup d'parents pour eux les filles elles font pas du hockey donc, ils les mettent au patin à glace ou à la dance là. Pour eux c'est plus logique. »*.

Si les certitudes (stéréotypes sexués) et les craintes (de masculinisation du corps, de perte de féminité) des parents impactent nécessairement l'entrée des filles dans la pratique du hockey sur glace – certaines ont dû les convaincre pendant plusieurs années – il semblerait qu'elles évoluent avec l'avancée de carrière de leur enfant. Comme nous l'avons vu pour les entraîneurs, la pratique des filles peut fonctionner comme une preuve par l'exemple de la légitimité de leur place dans la discipline. Nous ne pouvons pas généraliser ce constat aux filles qui présentent un moins bon niveau sportif mais, les hockeyeuses de haut niveau se sont toutes senties particulièrement soutenues par leur entourage familial dans la suite de leur carrière.

Comme nous l'avons vu, la féminisation de la pratique des sports de tradition masculine s'accompagne par une remise en question de l'ordre de genre – et d'une féminité unique et incompatible avec la pratique sportive¹⁹ – chez les personnes investies dans le développement du sport féminin. Cette réinterrogation ainsi que la très faible médiatisation des hockeyeuses favorisent une très grande diversité dans l'expression de leur féminité et finalement, un moindre poids des pressions sociales à la conformité.

Lucie et Laura, deux jeunes hockeyeuses de l'Equipe de France nous l'expliquent ainsi : *« T'es féminine parce que tu l'es déjà de base et pas parce que tu suis, c'est ta personnalité surtout et voilà c'est pas le hockey qui va te la changer ou pas. »*.

« Une fille fait du hockey sur glace qu'elle soit 'fin après elle décide d'être féminine ou pas après c'est libre à chacun [...] après c'est vraiment, sur la glace c'est, c'est un match de hockey comme ça pourrait être un match de foot donc on s'fera pas d'cadeaux pis on s'fera pas des politesses. ».

¹⁹ Même si, comme l'a montré Mennesson (2004, 2006), l'ordre de genre peut également être renforcé par l'entrée des femmes dans ses disciplines si les joueurs ou la fédération se positionnent en « entrepreneurs de morale » pour contrôler le corps des sportives et assurer une distinction lisible entre les sexes comme dans le cas du football ou de la boxe.

La comparaison interdisciplinaire est par ailleurs intéressante car nous retrouvons la même diversité d'identités sexuées au sein des équipes de footballeuses (Menesson, 2006). Hors des contextes de représentations publiques, dirigés par des politiques fédérales et médiatiques très normatives, les équipes féminines – construites sur le principe de l'exclusion – favorisent une sociabilité communautaire relativement éloignée des normes sexuées dominantes.

Enfin, nous aurions tort d'ignorer que la volonté de certaines sportives de renvoyer une image féminine d'elle-même et de leur équipe peut s'inscrire dans une revendication : lutter contre le cliché de la femme nécessairement virilisée et masculinisée par le sport. En un sens, elles se réapproprient leur pratique et assoient leur légitimité en refusant de se forcer à devoir ressembler aux garçons pour pouvoir être considérées aussi fortes qu'eux. Assumer sa féminité devient alors un outil d'empowerment.

Marion, internationale française, nous explique ainsi : « *Au début moi j'avais fait du hockey c'était un sport de garçon ça me plaisait mais après rapidement j'me suis dit je veux faire du hockey et je suis une fille qui fait du hockey.* »

Noémie, qui a récemment monté une équipe féminine de hockey, comprend cette forme de revendication bien qu'elle se définisse comme un « garçon manqué » : « *Je pense qu'il y a des filles qui veulent montrer qu'elles aiment faire du hockey tout en restant des filles comme si elles revendiquaient un peu tu vois que, 'fin voilà je reste féminine mais je fais, je fais ce sport comme vous.* ».

S'il apparaît bien une grande diversité dans les expériences de féminité des hockeuses, elles sont rarement neutres. S'investir – et investir son corps – dans la pratique d'une discipline de tradition masculine n'est pas une expérience anodine : elle oblige les sportives à devoir se positionner par rapport à des catégories sexuées rigides, un ordre de genre, qu'elles sont par ailleurs en train de questionner. Le hockey sur glace apparaît donc comme un terrain privilégié de contestation des stéréotypes sexués : en tant que sport socialement considéré comme masculin, il catalyse, de fait, les débats idéologiques qui entourent le corps des femmes-athlètes mais les hockeuses et les personnes qui s'investissent dans le développement de leur pratique laissent une grande liberté d'expression de diverses formes de féminité.

Si dans les équipes féminines de haut niveau, la compétitivité ou les entraînements dans des clubs et même des pays séparés ne favorisent pas la constitution d'un collectif soudé, il apparaît effectivement que les membres des équipes féminines évoluant dans le Championnat Elite soient particulièrement bienveillantes entre elles.

2 – Apprendre à être une femme dans une équipe féminine d'un sport de tradition masculine

Dans les équipes exclusivement féminines, qu'elles rejoignent généralement à l'adolescence, les filles trouvent un côté « social » à la pratique du hockey sur glace. Avant 15 ans, elles évoluent dans des équipes mixtes en principe mais où elles sont généralement la seule fille. Le rapport au corps, à l'intimité et à la nudité qui caractérise la pratique sportive et la vie des vestiaires peuvent constituer un véritable frein à l'intégration.

Si Laura se sentait comme un membre à part entière de l'équipe – elle se considère « chanceuse » que les garçons l'aient acceptée dans leur vestiaire – elle ne partageait pas de moments de convivialité et d'intimité physique avec ses coéquipiers : *« J'me dépêchais pour me changer et aller prendre ma douche à côté puis les laisser un peu tranquille aussi donc c'est un p'tit peu ces moments, ça demande un petit peu d'organisation. J'ai eu de la chance qu'avec les garçons ça se soit passé comme ça parce que quelquefois, quand on joue avec les gars et qu'on est une fille, bah on s'équipe même pas avec eux, on s'déséquipe pas avec eux, c'est vraiment deux vestiaires séparés. Donc, sur c'côté-là c'est vrai que j'ai eu d'la chance mais après c'est vrai qu'avec une équipe féminine bah tu peux un peu traîner dans l'vestiaire, tu peux discuter un peu avec les autres, voilà partager des moments extra-hockey. ».*

D'une part, nous comprenons qu'en rejoignant une équipe féminine, les hockeyeuses trouvent une forme de sociabilité et de partage qui n'est possible que dans un lieu homosocial, comme les garçons entre eux. Mais d'autre part, l'entre-soi peut prendre une forme différente de celle que l'on pourrait retrouver dans une équipe masculine. Le temps du vestiaire est ainsi considéré comme une expérience de sociabilité essentielle pour constituer un collectif « de copines », « de sœurs ».

Les joueuses échangent beaucoup sur leur vie personnelle, amoureuse, se confient et se donnent des conseils. « *Ce qu'il se passe dans le vestiaire reste dans le vestiaire comme on dit* » se rappelle en riant une ancienne sportive de haut niveau « *Les garçons disent qu'on est vachement plus crues entre nous, qu'on parle de plein de trucs* ».

Dans les sports d'équipe, les relations entre les membres font partie intégrante de la pratique sportive ; les hockeyeuses recherchent cette forme de sociabilité qui leur apporte « *un équilibre de vie* » et qui peut constituer un « *échappatoire* » à la solitude qu'elles vivent dans les équipes masculines. C'est pourquoi, certaines décident de pratiquer dans deux équipes à la fois, une masculine et une féminine²⁰. Pour les adolescentes, c'est aussi l'occasion de découvrir et d'assumer son corps « de femme » grâce aux joueuses plus âgées qui peuvent prendre le rôle de « grandes sœurs ». Au final, le partage de l'intimité et le rapport à la nudité transparaissent dans les discours des hockeyeuses à la fois comme une condition nécessaire pour instaurer des relations d'entre-aide et de complicité et de découvrir un aspect du sport collectif dont elles étaient jusqu'alors privées.

Il serait faux de présumer que la sociabilité des garçons et des hommes se résume à cette forme de partage mais je la souligne car elle apparaît comme une différence marquante par rapport à celle des hockeyeuses : le vestiaire ne semble pas constituer un lieu propice à la célébration des performances sportives individuelles et collectives.

En fait, le hockey sur glace est une thématique apparemment absente des échanges entre les joueuses ; comme me le résume l'une d'entre elles : « *On discute de nos copains, de nos maris, de nos enfants, de nous, voilà et, et puis de tout, là où tu vas en vacances et puis hop on s'équipe, on va jouer, on est contente, on sort de là on refait pas l'match on parle de « tiens le week-end prochain tu fais quoi ».* ».

²⁰ La licence bleue a été créée spécifiquement pour les hockeyeuses afin qu'elles puissent avoir une licence dans deux clubs différents (un masculin et un féminin).

Est-ce une forme de socialisation privilégiée par les filles et les femmes dans d'autres univers sociaux ? Est-ce le manque de reconnaissance de leur pratique et de leurs exploits sportifs qui participe à ce qu'elles les passent également sous silence ? Un entraîneur d'une équipe de haut niveau féminin me confie en effet qu'il est toujours surpris de constater que l'enjeu d'un match ne se ressent pas dans l'ambiance ni dans les relations entre les membres d'une équipe féminine.

Au final, le hockey sur glace féminin apparaît comme un terrain particulièrement riche pour étudier le processus de construction de l'identité sexuée des sportives. Comme dans beaucoup de sports de tradition masculine, une part importante des hockeyeuses évoquent la constitution de *dispositions sexuées inversées* au cours de l'enfance. Autrement dit, beaucoup se reconnaissent spontanément dans le modèle du « garçon manqué » et fréquentaient majoritairement des groupes masculins (à l'école ou dans le cadre de la pratique d'autres activités sportives). Ces *dispositions sexuées inversées* ainsi que la socialisation préférentielle avec des groupes de pairs masculins (y compris les frères) constituent généralement les deux conditions à l'entrée dans la pratique d'une fille dans un sport de tradition masculine (Louveau, 1986 et Mennesson, 2004).

En revanche, et contrairement aux précédentes études sur le rugby, le football ou encore la boxe, elle ne s'accompagne que d'une assimilation très partielle au groupe des garçons. Beaucoup recherchent activement à rejoindre une équipe féminine et celles qui préfèrent les formes de sociabilité des équipes masculines ne montrent pour autant pas de mépris pour les autres joueuses, même celles d'équipes féminines dont le niveau sportif est plus faible. S'identifier à la catégorie dominante (ici les hommes) apporte beaucoup de bénéfices – en termes d'estime de soi et de valorisation sociale – et s'accompagne inévitablement d'un *dénigrement du féminin* ; une stigmatisation et une dévalorisation du comportement et des compétences des autres femmes. Son absence dans le hockey sur glace peut donner lieu à deux interprétations. D'une part, la forte structuration de la pratique selon le genre – les aménagements spécifiques du hockey féminin constituent aujourd'hui une exception dans les sports collectifs où le règlement est très souvent le même pour toutes et tous – empêchent l'identification aux garçons et aux hommes.

Autrement dit, quand l'organisation sportive leur rappelle qu'elles sont des femmes qui pratiquent un sport de femmes, la construction d'une identité sexuée en accord avec son genre est privilégiée. De plus, l'intégration d'une équipe féminine au moment clef de l'adolescence favorise une socialisation dans un entre-soi et la reconnaissance d'une identité de genre féminine. D'autre part, il semble y avoir un effet de génération. L'intégration des ex-sportives de haut niveau – qui ont donc débuté leur carrière au tout début de l'autorisation de la pratique des femmes – passaient souvent par des stratégies de modération et d'assimilation qu'elles ont conservées tout au long de leur parcours.

Stéphanie nous raconte : *« T'as des réflexions quand t'arrives « tiens t'as plus d'repassage à faire ? » ou des choses comme ça. Bon après t'en rigole parce que, parce que moi ça m'est égal, les gars. Donc j'peux leur répondre « nan j'l'ai donné à ta femme » ou, ça c'est des choses qui sont [rires], qui sont... Tu blagues parce que, faut pas relever des choses comme ça sinon tu t'intègres pas ».*

Aurore : *« Y'a des filles qui sont là « mais arrêtez les gars, vous êtes des gamins ou vous êtes », moi j'les laissais faire et pis voilà. Pour moi c'est, c'est d'être discrète, discrète pour s'faire bien intégrer. »*

Aujourd'hui, que les hockeyeuses se retrouvent dans le modèle du « garçon manqué » ou qu'elles revendiquent explicitement leur appartenance au genre féminin, leur intégration passe par la reconnaissance de leur niveau, de leurs compétences sportives et donc de leur légitimité. Qu'elles souhaitent s'approprier les mêmes comportements – avoir le droit de faire comme les garçons – ou qu'elles s'en distancient – en revendiquant le droit d'être une femme et une hockeyeuse – elles admettent toutes la nécessité d'avoir un fort caractère pour se faire respecter des autres joueurs et que ce respect est une condition sine qua non à leur intégration.

Lucie, la plus jeune hockeyeuse que j'ai interviewée (21 ans) m'explique : *« J'me comporte comme eux. Je pète, je crache et, et ils étaient vachement choqués que j'fasse ça et ils disent « Oh bah ? Mais qu'est-c'tu fais ? » [rires]. « Bah rien. J'ai pas l'droit d'faire ça ? » « Bah nan ». Mais si. Du coup voilà ils sont vachement choqués, de faire des choses comme eux ils font quoi. ».*

II – Etre la seule fille de l'équipe : les enjeux identitaires de la pratique en mixité

1 – S'intégrer en tant que femme : étude de deux effets de génération

Comme nous venons de le voir, l'identification au groupe « femmes » apparaît remarquablement facile pour les hockeyeuses au regard de la littérature sur les autres sports de tradition masculine. Leur distance face aux normes de la féminité dominante et l'acceptation – bienveillante – de féminités plurielles semble avoir dérigidifié les catégories sexuées. La féminité – et par là même le sexe féminin – n'étant plus réduite uniquement à des qualités esthétiques et maternelles et pouvant s'exprimer sous diverses formes, il n'est pas aussi dévalorisant de s'y identifier.

A ce sujet, nous pouvons constater un deuxième effet de génération. Aucune des exportives de haut niveau n'a eu ou n'a aujourd'hui de modèles de hockeyeuses, même si certaines finissaient par me donner des noms de sportives d'autres disciplines, à moitié convaincues. Cette impossibilité – et cette non volonté – de s'identifier s'explique probablement parce que, d'une part, ce sont elles qui ont constitué la première génération de hockeyeuses françaises et, d'autre part, parce que les femmes investies dans le sport à l'époque souffraient de davantage de désintérêt et de mépris médiatique et social.

Lorsque l'on demande aux joueuses qui pratiquent actuellement quels sont leurs modèles de hockeyeuses ou de sportives, elles établissent un rapport à soi très explicite. Elles ont surtout regardé – et admiré – les hockeyeuses qui occupent les mêmes postes qu'elles (avant, arrière ou gardienne) et qu'elles avaient rencontrées au cours de leur carrière. Certaines d'entre elles admirent également les hockeyeuses qui se sont investies dans le développement et la reconnaissance du hockey féminin et/ou celles qui ont réussi à poursuivre leur carrière dans le hockey sur glace en tant qu'entraîneur.e d'une équipe féminine de haut niveau.

Pour autant, toutes partagent la préoccupation de l'absence de modèle d'athlètes féminines et plus particulièrement de hockeyeuses pour les nouvelles générations. Le développement et la reconnaissance du hockey sur glace féminin passe nécessairement, selon elles, par une plus grande médiatisation, le déplacement des joueuses de haut niveau sur les rassemblements nationaux de jeunes hockeyeuses et le marrainage. Plusieurs d'entre elles ont utilisé l'expression « *faire briller les yeux des petites filles* » pour souligner l'importance de pouvoir se projeter sur un modèle voire une personne à égaler dans la construction de son parcours sportif.

De même, il est intéressant de remarquer que les raisons apportées par les hockeyeuses pour justifier le choix de leur modèle de sportive recourent parfaitement les compétences et les valeurs qu'elles attribuent aux « bonnes hockeyeuses ». Elles sont même exclusivement centrées sur les performances athlétiques et des traits de personnalité qui rentrent en conflit avec les normes de la féminité hégémonique : la force de caractère et de concentration, la persévérance, le calme froid. Elles évoquent également admirer les sportives qui ont ouvert la voie aux autres femmes et qui ont réussi à performer sans aide ni reconnaissance.

2 – Les contradictions autour du corps féminin athlétique

Dicarlo (2010) a réalisé une étude sur les diverses façons dont les hockeyeuses canadiennes qui pratiquent dans des équipes mixtes puis féminines gèrent les discours dominants (en les rejetant ou en y adhérant) autour de leur corps de femmes-athlètes. Comme elle le rappelle « *There is nothing natural, apolitical, or anhistorical about the body; rather it is the cultural scripting impressed on the body that gives it particular meanings in particular cultures, and in particular socio-cultural concepts*²¹ ». (Dicarlo, 2010 p. 159).

²¹ Proposition de traduction : Il n'y a rien de naturel, d'apolitique ou d'anhistorique à propos du corps ; il s'agit plutôt d'une inscription culturelle sur le corps qui lui confère une signification spécifique dans des cultures spécifiques, et dans des contextes socio-culturels spécifiques.

Les expériences corporelles et identitaires que vivent les sportives doivent se comprendre au regard des discours sur les rôles sociaux des femmes et des hommes, les représentations collectives de la féminité et de la masculinité et enfin les modes d'engagement du corps jugés acceptables pour chaque sexe qui dominent dans la société. Si, comme nous l'avons vu, les hockeyeuses françaises admettent une grande diversité dans l'expression des féminités et un éloignement autant qu'une possible transformation de la féminité dominante, les différences entre les sexes et l'infériorité physique des femmes semble imperméable à toute remise en question. En effet, en tant qu'athlètes, elles doivent faire face à une contradiction : alors qu'elles doivent s'engager dans des pratiques corporelles socialement considérées comme masculines, le discours qui domine sur la féminité construit un corps faible, passif et inactif. « *The norms of femininity suppress the body potential of women. We grow up learning the feminine body is soft, passive, incapable, vulnerable. Our parents, teachers and friends suppress our natural urges to run, jump, risk, by cries that we should not act so boldly and move so daringly.* » (Adams, cité par Dicarolo, 2010 p. 160).²²

Comme nous l'avons vu, le hockey sur glace s'organise autour du corps et de l'exploit sportif des hommes ; il structure et renforce la suprématie physique masculine. Les joueuses construisent donc leur identité sexuée à la fois au travers d'expériences de féminité fortes et puissantes mais aussi au travers d'expériences d'infériorité physique par rapport aux hommes, donc d'une certaine expérience de faiblesse.

L'indépassable différence entre les sexes se matérialise dans une question récurrente au niveau international : est-ce que les hockeyeuses doivent rejoindre les ligues masculines ou continuer de pratiquer dans des ligues féminines ? Les arguments pour la pratique en non-mixité proposées par les personnes que j'ai interviewées peuvent être appréhendés selon quatre bénéfices (Dicarolo, 2010, Schneider, 2000 et Théberge, 2000) :

- Les femmes ne devraient pas investir les ligues masculines mais développer leurs propres modèles et systèmes sportifs qui sont plus humains et plus facilement « empowering » pour les femmes-athlètes.

²² Proposition de traduction : Les normes de la féminité suppriment le potentiel du corps des femmes. Nous grandissons en apprenant que le corps féminin est doux, passif, faible, vulnérable. Nos parents, professeurs et ami.es suppriment nos envies naturelles de courir, de sauter, de prendre des risques en nous insurgant que nous ne devrions pas agir de manière si osée et bouger si audacieusement.

- Le sport féminin offre des opportunités dans l'entraînement, l'encadrement technique ou les postes de présidence que n'ont pas les femmes dans les ligues masculines. De plus, la féminisation plus globale de la pratique inspirerait plus facilement d'autres petites filles et adolescentes.
- Le contrôle du corps des femmes dans les mains des femmes leur permet d'être en position de force pour remettre en question les croyances qui entourent la définition du sport comme se limitant à la célébration du corps et de l'exploit sportif masculin.
- Une équipe exclusivement féminine et, plus largement, une culture du hockey féminin leur procurerait une identité propre et de l'empowerment.

Néanmoins, il convient de considérer que la structuration du hockey sur glace selon le genre (la séparation hockey féminin/hockey masculin), en se focalisant sur la différence et l'opposition femmes/hommes, suppose que les femmes sont et seront toujours perdantes dans les rapports sociaux de sexe. Est-il envisagé, dans d'autres univers sociaux que le sport, que la stricte ségrégation des sexes soit la solution à l'émancipation des femmes ? Et, comme nous l'avons vu, l'institutionnalisation de la pratique des femmes dans des disciplines de tradition masculine permet de remettre en question la naturalisation des catégories sexuées qui fonde la hiérarchie entre les sexes. Les sportives, et les femmes en général, n'auraient-elles pas plus à y gagner dans la contestation de leur faiblesse présumée et de la suprématie physique des hommes ? Si la mixité était plus largement pratiquée, cela ne permettrait-il pas qu'elles retrouvent le côté social et communautaire qui caractérise les sports d'équipe, qu'elles construisent une identité commune et qu'elles partagent une culture propre (ou qu'elles participent à modifier la culture du hockey sur glace) ?

Préconisations

Comme je l'ai précédemment mentionné, mon analyse a été guidée par l'approche théorique des cultural studies : « *Ce courant féministe a ainsi attesté que le sport pouvait jouer pleinement son rôle de forme culturelle : il ne servait pas seulement à la subordination des femmes mais pouvait aussi être utilisé comme moyen de résistance à l'hégémonie masculine et de vecteur de libération. Inspirées par les cultural studies, les féministes pouvaient désormais envisager le sport comme un site de contestation où des groupes dominants et des groupes dominés menaient une lutte culturelle.* » (Laberge, 2004 p.16).

Si je devais caractériser les stratégies de développement du hockey féminin que j'ai pu observer – et celles dont on a pris le temps de me parler – tout au long de mon stage, je dirais qu'elles ont consisté à identifier des freins structurels clefs dans la carrière des hockeyeuses et à mettre en place une action précise pour les contourner. Ainsi, la commission féminine invite les clubs à organiser des journées portes-ouvertes destinées à un public exclusivement féminin pour augmenter le nombre de pratiquantes et d'encadrantes sportives. La direction technique nationale organise des rassemblements nationaux pour que les jeunes hockeyeuses (entre 9 et 13 ans) se rencontrent et ne se sentent plus isolées dans leur club. De même, sans l'instauration de la règle de sous-classement ou la création des licences bleues, certaines filles et femmes auraient dû arrêter leur pratique faute de pouvoir s'inscrire dans un club qui corresponde à leur niveau sportif. Néanmoins, il semblerait que nous touchions du doigt la limite de ces solutions ad hoc : la multiplication des aménagements pour la pratique des femmes participe à structurer deux hockeys différents, deux parcours sportifs différents, deux reconnaissances différentes et non à les inclure et à légitimer leur place dans la discipline.

S'il ne s'agit pas de nier l'avancée du hockey féminin – et surtout le travail qu'il en a coûté – des trente ou quarante dernières années, les différences de traitement entre les équipes féminines et masculines par la fédération – pour les Equipes de France – comme par les clubs – pour les équipes évoluant dans le Championnat Elite – n'en restent pas moins profondément discriminatoires, injustes et difficilement justifiables.

Ces différences s'inscrivent dans l'histoire et dans l'identité même de la discipline ; c'est pourquoi ma conviction est que seule une réorganisation profonde des institutions sportives – et non une adaptation ponctuelle pour la pratique féminine – permettrait une réelle féminisation de la discipline.

La deuxième approche que j'ai mobilisée s'inscrit dans la lignée des travaux de Danièle Kergoat²³ (auprès des ouvrières) et de Mennesson (auprès des sportives) dans lesquels l'émancipation (individuelle) passe nécessairement par la formation d'un collectif. Force est de constater que les relations entre le monde sportif et les mouvements féministes sont inexistantes, ou commencent timidement à apparaître²⁴. Les sportives ne défendent pas toutes pour autant des positions conservatrices en matière d'égalité entre les sexes et, bien au contraire, celles que j'ai rencontrées sont particulièrement lucides sur les pratiques discriminatoires dans leur sport. Mais « *ces dénonciations individuelles ne se cristallisent pas dans des formes de mobilisations collectives* » (Mennesson, 2012 p. 166). Les connotations très négatives attachées au terme féminisme dans la société en général mais dans le champ sportif en particulier, freinent probablement l'identification à ces formes de revendication : comme me l'ont mentionné spontanément trois interviewé.es « *je ne suis pas féministe hein* ». Par ailleurs, l'intensité de l'engagement dans la pratique de haut niveau leur laisse peu de temps pour se mobiliser et les risques de sanctions sur leur carrière sont difficiles à évaluer. On le voit, l'organisation même de l'ensemble des structures sportives rend difficile la mobilisation des pratiquantes, déjà probablement peu disposées à ces formes d'engagement.

Pour autant, de la même façon dont il me semble impossible pour les féministes d'obtenir l'égalité entre les sexes sans investir ce domaine privilégié que constitue le sport, la constitution d'un collectif et le contact avec le champ féministe me paraissent indispensables pour davantage maîtriser les systèmes de domination qui entrent en jeu dans l'institutionnalisation de la pratique des hockeuses dans leur discipline.

²³ Galerand Elsa, Kergoat Danièle (2008), Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail, Nouvelles Questions Féministes, vol. 27, n. 2, pp 67-82 et Kergoat Danièle (2001), Le syllogisme de la constitution du sujet sexué féminin. Le cas des ouvrières spécialisées, Travailler, vol. 2, n. 6, pp. 105-114.

²⁴ « Le sport symbolise trop la virilité dominante pour que les féministes s'y intéressent (en France) et la position des sportives rend difficile l'adoption du statut de militante : elles se sentent plus proches des hommes du même milieu sportif que des femmes militantes très souvent non sportives, d'origine sociale et de niveau de formation différents. » (Mennesson, 2012 p. 166).

Claire

« Bah non justement j'comprends pas pourquoi en fait. Nan, c'est ouais, je sais pas, c'est le fait que ça soit stéréotypé d'puis, depuis des années et des années et ça veut pas partir. Enfin moi j'pense ça parce que j'vois pas justement pourquoi, j'vois pas par exemple pourquoi le hockey c'est considéré comme un sport masculin. Je sais pas [rires] nan c'est ouais nan j'peux pas répondre. ».

Camille

« J'me pose toujours la question, pourquoi y'a certains sports, pourquoi avoir mis une étiquette sur des sports. Je, c'est quelque chose qui m'dépasse parce que j'ai l'impression que quand t'es p'tit, que t'as j'sais pas 5 ans, que tu sois un garçon ou une fille tu peux tomber amoureux d'un sport, et d'un sport qui t'fait vivre des émotions et que, ou t'as des j'pense aussi des fois des habilités. T'aime un sport quand t'es en réussite, je pense. Et c'est ça qui me, qui me dérange c'est comment ça s'fait, qu'est-ce qui s'passe entre 5-6 ans et quand on a 30 ans et qu'on regarde le sport pourquoi quand on a 5-6 ans on a regard sur le sport qui est neutre. C'est juste celui-là m'plait, celui-là m'plait pas. Celui-là j'aime en faire, celui-là je, j'aime le regarder. Et d'un seul coup on dit celui-là c'est un sport masculin, ça c'est un sport féminin, ça c'est un sport de, tu vois je, de vieux. Le golf c'est un sport de vieux. Pourquoi y'a ces connotations je trouve ça super bizarre. ».

Vincent

« Je pense pas que ce soit, ou alors un club sur cent, je pense pas que ce soit une volonté d'exclure ou de pas accueillir ou de mal faire avec une petite fille. Je pense pas que ça soit ça. Mais je pense pas que y ait la même intention et la même énergie sur les petites filles pour les recruter ou pour les garder [...] Nan, je, je sais pas l'expliquer. Je sais pas l'expliquer, je sais pas si, si... Je saurais pas te dire pourquoi, pourquoi un entraîneur fait ça. Mise à part le fait qu'il veut gagner avec son équipe et puis comme là la petite fille a pas sa place et bah du coup, y dit pas qu'il la met de côté mais par la force des choses il la met de côté. ».

Bien entendu, cette recherche ne peut prétendre apporter que certains éléments de compréhension sur le phénomène très complexe des rapports sociaux de sexe dans le domaine sportif. Néanmoins, ma volonté était de montrer quel pouvait être l'intérêt d'un rapprochement entre les connaissances et les expériences des personnes investies dans le développement du hockey féminin – et en premier lieu des joueuses – et une perspective féministe.

Les préconisations que je soumetts se basent sur les connaissances du milieu fédéral du hockey sur glace que j'ai acquises au cours de mes huit mois de stage, ce qui reste insignifiant au regard de l'expérience des personnes investies dans le développement du hockey féminin. Elles sont donc à considérer comme des propositions ouvertes, d'autres façons d'engager le débat.

- **Augmenter l'âge d'accès au Championnat Elite à 18 ans.**

Comme nous l'avons vu, la structuration genrée du hockey sur glace (hockey féminin/hockey masculin) n'est pas anodine puisqu'elle participe à rendre la pratique des femmes illégitime – donc pas reconnue – à renforcer les stéréotypes et les différences entre les sexes, à impacter le développement des performances sportives des hockeuses. Les freins à la pratique mixte (le contact des charges, les différences de poids et de taille entre les femmes et les hommes) sont réels et il ne s'agit pas de les ignorer. Néanmoins, assouplir cette structuration de la discipline permettrait de réduire les écarts de niveaux sportifs constatés entre les sexes au lieu de les agrandir.

Augmenter l'âge d'accès au Championnat Elite à 18 ans permettrait en effet aux filles de mieux se développer, se former (le niveau sportif proposé dans le Championnat Elite actuel n'étant pas suffisant) et de légitimer leur place dans la pratique du hockey sur glace ; le même que celui des garçons. Comme me l'explique une joueuse de l'Equipe de France, la mixité jusqu'à 15 ans permet surtout « *que les clubs ne se débarrassent pas des filles dans une équipe féminine* » avant. Cela permettrait, d'un même coût, d'augmenter le niveau de compétitivité du Championnat Elite.

Je suppose que la crainte, légitime, de perdre des pratiquantes qui n'ont pas le niveau sportif pour poursuivre la pratique en mixité jusqu'à 18 ans et/ou qui souhaitent rejoindre un collectif féminin au moment de l'adolescence peut rendre cette proposition critiquable. Néanmoins, deux solutions non exhaustives peuvent être mises en place :

- Conserver la possibilité d'accéder au Championnat Elite dès l'âge de 15 ans mais uniquement via une licence bleue pour qu'elles continuent tout de même de profiter de la formation en mixité.
- Elargir la règle de sous-classement à toutes les catégories d'âge²⁵ pour que les filles qui commencent généralement leur pratique plus tardivement que les garçons et qui rencontrent plus de difficultés à faire leur place au sein de la pratique puissent récupérer leur retard et se développer sportivement avant de rejoindre le Championnat Elite.

- **La fédération doit se positionner en modèle de reconnaissance de la pratique du hockey féminin.**

Même si la question du financement légitime beaucoup de discours autour des différences de traitement entre les Equipes de France féminines et masculines, on ne peut nier que l'investissement financier et matériel joue un rôle de déclencheur dans l'évolution des performances sportives des joueuses. On demande aujourd'hui des sacrifices démesurés aux hockeuses de haut niveau sans la moindre reconnaissance. Comme me l'explique une actuelle internationale : *« C'qui s'rait le plus important c'est que nous en tant que, athlète de haut niveau et en tant que membre de l'Equipe de France on ait beaucoup plus de soutien médiatique, financier, qu'on soit beaucoup plus, beaucoup plus épaulées donc, voilà ce serait [...] que le DE²⁶ soit automatiquement financé parce que ça fait 10 ans que j'suis en Equipe de France et que, forcément c'est, voilà ça fait 10 ans que j'suis sur les listes de haut niveau de hockey si j'passe un DE de hockey bah soit il est automatiquement financé soit je l'ai par validation des acquis mais ce serait qu'on ait plus d'avantages comme ça. Donc voilà. Ce s'rait des choses de ce genre qu'on soit, qu'on ait plus de matériel, plus de reconnaissance. Là en Equipe de France on a le droit à une crosse par saison quand les gars ont le droit à 8 crosses par stage quoi. C'est juste démesuré.*

²⁵ Proposition d'un entraîneur dans le cadre d'un entretien.

²⁶ Le DE (Diplôme d'Etat) correspond au diplôme d'entraîneur.e.

Moi le hockey par exemple c't'année, en début d'année j'ai payé ma licence 700€, j'ai payé mes patins 600€, j'ai payé mes crosses et là j'finis mon année, j'suis à moins 2000€ quoi juste à cause du hockey. Parce que c'est, voilà parce que c'est que ok on n'est pas payées mais en plus de ça on a une crosse par saison, on n'a pas de matos on n'a rien, on n'a... C'est, moi aujourd'hui si je travaille pas [souffle]. Et c'est ça qui est vraiment difficile. »

- **Réécrire tous les documents fédéraux (règlements, livrets explicatifs et recommandations fédérales à destination des clubs) en assumant le caractère mixte de la pratique et en considérant explicitement la présence des filles et des femmes dans la discipline.**

Le *biais de masculinité* correspond au fait qu'on a parfois l'impression de parler du hockey sur glace alors qu'on se limite à la pratique exclusivement masculine. Ainsi, les guides à destination des clubs expliquant les différents éléments d'équipements ne sont rédigés qu'au masculin – « le joueur de hockey » – et les protections spécifiquement féminines sont également ignorées ; on fait mention de la coquille mais non de la protection pelvienne et on fait fi des protections du torse adaptées aux poitrines des femmes.

La mixité dans le hockey sur glace ne va pas de soi ; elle résulte d'un changement de règlement en 2003. Si elle est considérée – à juste titre – comme une victoire, cette mixité reste purement théorique : tous les documents fédéraux officiels font référence aux championnats masculins et aux règlements masculins. Remplacer ces mentions par « championnats mixtes » et « règlements mixtes » permettrait d'assumer et de revendiquer cette exception réglementaire parmi les sports collectifs et diffuserait la pratique en mixité dans la culture du hockey français. Quand je suis arrivée à la fédération en janvier dernier, la plupart des salarié.es n'avait pas connaissance de cette règle.

- **Ne plus considérer les problématiques du hockey féminin et de la pratique des filles et des femmes comme des thématiques périphériques ou secondaires.**

Dans les réunions auxquelles j'ai eu l'occasion d'assister pendant mon stage, bien entendu autres que celles de la commission féminine, le hockey féminin était considéré comme un problème périphérique à discuter au même titre que le hockey loisir, le haut niveau, la formation alors même que l'intégration de la pratique des filles et des femmes dans toutes ces dimensions devrait être une évidence si, quand on parlait de hockey sur glace, on ne parlait pas implicitement de hockey sur glace masculin.

- **Prendre le problème du développement du hockey féminin dans les deux sens : bottom up et top down.**

J'ai souvent eu la sensation que les personnes investies dans le développement du hockey féminin se sentaient confrontées à un choix : privilégier le haut niveau ou le recrutement de nouvelles jeunes licenciées ; miser sur les actuelles internationales ou concentrer les efforts pour augmenter les effectifs et développer le niveau des futures générations de hockeuses.

Mais, comme me l'explique Laura, joueuse de l'Equipe de France : *« Tout est lié c'est-à-dire si aujourd'hui les joueuses de l'Equipe de France ou les joueuses qui font partie du collectif du hockey [si elles sont rémunérées] auront moins de soucis à côté et puis elles auront pas la fatigue non plus d'un travail à côté. Donc l'équipe deviendra plus performante. Avec plus de performance bah tu vas faire des, des bons résultats et puis les résultats ça permet aussi d'avoir un p'tit peu aussi d'écho médiatique et d'faire connaitre, ça va être l'écho médiatique en termes de sponsor mais aussi faire connaitre le hockey, le hockey féminin et donc plus de joueuses qui viendront faire du hockey. ».*

- **Reconnaître la spécificité des freins dans la carrière des hockeuses et mettre en place des actions ponctuelles d'égalité des chances (discrimination positive).**

A titre d'exemple, le financement des diplômés d'entraîneur.e pour les femmes se justifie car elles ne sont pas rémunérées dans leur pratique et que leur retour sur investissement n'est pas aussi prometteur que pour les hommes car, à l'heure actuelle, elles ne pourront pas entraîner les équipes des meilleures ligues françaises.

- **Repenser l'interdiction des mises en échecs dans le hockey féminin.**

Comme nous l'avons vu, cette interdiction n'est pas anodine dans la reconnaissance du hockey féminin et ne peut rester justifiée que sur la base de stéréotypes. Il apparaît nécessaire d'avoir un débat qui inclut les hockeuses afin qu'elles participent à définir leur pratique.

- **Redéfinir l'identité de la commission féminine et sortir d'une stratégie de modération.**

Lorsque la commission féminine a été créée au début des années 90, elle regroupait les responsables d'équipes féminines. Puis, sa composition a évolué sur la base du volontariat : les membres qui restaient avaient la disponibilité et la volonté de s'investir sur la question du hockey féminin. Cette évolution explique, au moins en partie, le manque d'identité claire de la commission féminine, y compris pour ses membres qui s'investissent dans le développement du hockey féminin mais rarement dans les projets de la commission. La faible présence aux réunions et le fait que les membres – celles qui sont par ailleurs investies dans un club – n'aient pas organisé des journées portes-ouvertes féminines (le projet phare de la commission) le démontre. Or, des joueuses de haut niveau sont désireuses de venir sur les rassemblements pour motiver les plus jeunes filles à continuer leur pratique et à se développer ; certaines souhaitent passer leur diplôme d'entraîneur.e pour explicitement aider les petites filles dans les clubs à trouver leur place et revendiquer leur légitimité dans la pratique.

De même, sensibiliser les différents services de la fédération – notamment le service communication – aux questions de genre et désigner un.e référent.e hockey féminin qui serait affiliée à la commission féminine faciliterait la mise en place de ses projets.

Enfin, « *les membres de la commission féminine soulignent la nécessité de « ne pas froisser » la fédération, de faire preuve de patience et d'effectuer les remarques avec diligence et par là même de toujours formuler une opinion positive sur la politique fédérale à l'égard des femmes* » (Mennesson, 2004 p. 179).

Les mots de Mennesson pour parler de la pratique de la commission féminine de la Fédération Française de Football résonne parfaitement avec les pratiques que j'ai pu observer dans le hockey sur glace. Or cette *stratégie de la modération* limite les possibilités d'évolution des pratiques fédérales parce que toutes les décisions prises autour du hockey féminin se placent en périphérie de la pratique des hommes qu'il ne faudrait à aucun moment déranger. Le développement de la pratique des femmes dans le hockey sur glace passe, à mon sens, nécessairement par la dénonciation de discriminations et la remise en question de l'organisation fédérale actuelle. Si je comprends tout l'enjeu d'adapter son discours selon les personnes et les objectifs, je pense que la stratégie de modération ne pourra pas permettre de réelles avancées pour les hockeuses, à l'image des footballeuses qui aujourd'hui encore ne représentent que 2% des licenciés.

Conclusion

Comme nous l'avons vu, le sport apparaît comme un lieu privilégié de production et de reproduction de normes dominantes de féminité et de masculinité, de naturalisation des différences entre les sexes. C'est justement parce qu'il participe activement à construire un *ordre de genre* que l'entrée des femmes dans la pratique des disciplines sportives, a fortiori celles de tradition masculine, constitue un « désordre », une remise en question inévitable d'une organisation fondée par et pour les hommes. Etudier la construction sociale du genre dans le hockey sur glace apparaît comme un point d'entrée particulièrement pertinent pour comprendre le processus d'institutionnalisation de la pratique des femmes. Les stéréotypes sexués, les rôles sociaux présumés des femmes et des hommes et les jugements sur les modes d'engagement du corps acceptables pour chaque sexe structurent l'organisation de la pratique des hockeyeuses.

La structuration genrée de la discipline participe alors à renforcer la rigidité des catégories sexuées qu'elle convoque, à accroître les différences de performances sportives entre les femmes et les hommes et finalement à se légitimer elle-même : en construisant le hockey féminin comme « le sport de l'autre », elle renforce le sentiment d'illégitimité de la pratique des femmes et intervient, de fait, dans les rapports sociaux de sexe qui s'y jouent. Les pratiquantes construisent leur identité sexuée dans une négociation permanente avec les normes de la féminité dominante et la diversité des expériences, corporelles et sociales, que leur offre la pratique en mixité et en non-mixité. C'est finalement dans l'étude de la relation dialectique entre les trois niveaux de construction sociale du genre (symbolique, institutionnelle et identitaire) que la féminisation et l'institutionnalisation de la pratique sportive peuvent être envisagées comme terrain propice à la contestation des inégalités de genre. « *Là où le sport n'était qu'oppression, il apparaît désormais aussi source d'émancipation.* » (Terret, 2006 p. 3).

Cette recherche comporte un certain nombre de limites dont voici les principales. Tout d'abord, la question du rapport au corps a été abordée de façon trop périphérique. Considérant que les modèles dominants de la féminité et de la masculinité et surtout la différence des sexes sont profondément ancrées, intégrées et surtout incorporées, les expériences corporelles des sportives et les dispositions sexuées qui guident les manières de considérer, tenir et exercer son corps auraient mérité plus de place dans la discussion des entretiens.

De plus, nous avons étudié le processus d'institutionnalisation de la pratique des femmes et les rapports sociaux de sexe au travers du regard de joueuses et de personnes particulièrement investies dans le développement du hockey féminin. C'est un parti-pris qui peut se justifier par le peu d'études de référence sur le hockey sur glace français mais qui, au mieux, ne propose que d'ouvrir sur des champs d'investigation plus large notamment les joueurs et le sens qu'ils donnent à leur pratique et à celle de leurs homologues féminines. Comme l'écrit Terret, « *si l'histoire du sport et du genre place la question des rapports de pouvoir entre les sexes au centre des analyses, les entrées demeurent souvent orientées par une position masculine ou féminine, mais s'avèrent moins nombreuses à considérer simultanément les deux de manières équilibrées.* » (Terret, 2006 p. 6).

Enfin, la plus grande limite de cette recherche réside probablement dans l'absence de toute perspective intersectionnelle (la prise en compte de la cohabitation et de la co-construction des systèmes de domination). Le contexte de pratique (notamment en compétition) du hockey sur glace français s'adresse de fait à des personnes d'une classe plutôt favorisée (ayant les moyens de supporter le coût financier de l'équipement et des déplacements) et à des personnes blanches. Pour autant, seule la considération des systèmes de domination de classe et de race en même temps que celle de sexe permet de traiter en profondeur les inégalités sociales dans le sport, de penser l'égalité pour toutes les femmes.

Nonobstant ces limites, j'ai souhaité montrer l'intérêt de mobiliser le genre dans les études sur le sport et les pratiques sportives puisqu'il participe « *selon une dynamique originale, à la fois à la reproduction du social en ce qu'ils servent d'instrument et de processus d'actualisation des rapports de domination existants, de renforcement des inégalités structurelles, de support au maintien des systèmes de représentations symboliques et à la transformation du social en ce qu'ils constituent un lieu d'innovation et de résistance aux modèles dominants et aux pouvoirs de contrôle.* » (Laberge et Harvey, 1995 p. 5).

Bibliographie

Bohuon, A. (2008). Sport et bicatégorisation par sexe : test de féminité et ambiguïtés du discours médical. *Nouvelles questions féministes*, 27, 80-91.

Courcy I., Laberge S., Erard C. & Louveau C. (2006). Le sport comme espace de construction sociale de la féminité : jugements d'adolescentes et d'adolescents concernant les filles qui pratiquent des sports de tradition masculine. *Recherches féministes*, 19(2), 29-61.

Dafflon Nouvelle, A. (2010). Pourquoi les garçons n'aiment pas le rose ? Pourquoi les filles préfèrent Barbie à Batman ? Perception des codes sexués et construction de l'identité sexuée chez des enfants âgés de 3 à 7 ans. *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte*, 25-40.

Dicarlo, D. (2010). *Real women don't wear pink: Experience of the body among female ice hockey athletes*. <http://www.smu.ca/webfiles/12DiCarlo.pdf>

Dunning E. & Maguire J. (1995). Rôle des processus sociaux dans le sport, les relations entre les sexes et le contrôle de la violence. *Sociologie et sociétés*, 27(1), 117-137.

Harding, S. (1986). *The Science Question in Feminism*. Cornell University Press.

Auteur, A. & Auteur, B. (année). Titre du livre. Lieu : Maison d'édition.

Hargreaves, J. (2006). Les approches féministes du sport. *Sociologies du sport*, 109-130.

Allain, K. (2008). "Real fast and tough": the construction of Canadian hockey masculinity. *Sociology of Sport Journal*, 25, 462-481.

Laberge, S. & Harvey, J. (1995). Présentation / Introduction. *Sociologies et sociétés*, 27(1), 5-14.

Laberge, S. (2004). Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies. *Femmes et sports*, 17(1), 9-38.

Louveau, C. (2004). Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité. *Cahiers du Genre*, 36(1), 163-183.

Louveau, C. (2015). Dans le sport, des principes aux faits... *Travail, genre et sociétés*, 34(2), 181-186.

Lentillon, V. (2009). Les stéréotypes sexués relatifs à la pratique des activités physiques et sportives chez les adolescents français et leurs conséquences discriminatoires. *Bulletin de psychologie*, 499, 15-28.

- Mennesson, C. (2004). La gestion de la pratique des femmes dans deux sports « masculins » : des formes contrastées de la domination masculine. *Staps*, 63(1), 89-106.
- Mennesson, C. (2006). Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 23, 179-196.
- Mennesson, C. (2007). Les sportives « professionnelles » : travail du corps et division sexuée du travail. *Cahiers du genre*, 42(1), 19-42.
- Mennesson, C. (2012). Pourquoi les sportives ne sont-elles pas féministes ? De la difficulté des mobilisations genrées dans le sport. *Sciences sociales et sport*, 5(1), 161-191.
- Prudhomme-Poncet, L. (2003). Mixité et non-mixité : l'exemple du football féminin. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 18, 167-175.
- Saouter, A. (2015). Ordre sportif et police de genre. *Revue du MAUSS*, 46(2), 204-2018.
- Terret, T. (2006). Le genre dans l'histoire du sport. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 23, 209-238.
- Théberge, N. (1995). Sport, caractère physique et différenciation sexuelle. *Sociologie et sociétés*, 27(1), 105-116.
- Traclet A., Morcet O, Romand P., Ohl F. & Clémence A. (2011). Où, quand, et comment ? Evolution des conduites agressives en football et en hockey sur glace. *Movement & Sport Sciences*, 72, 19-26.

Annexes

Annexe 1 - Classification proposée par Paul Fontayne, Philippe Sarrazin, Jean-Pierre Famose (Les pratiques sportives des adolescents : une différenciation selon le genre, 2001)

	Activités masculines ou non-féminines	Activités féminines
Ignico (1989)	<ul style="list-style-type: none"> - vitesse - force - stratégie - propulsion d'objets - endurance 	<ul style="list-style-type: none"> - jeux à tour de rôles - expressivité - peu de règles - peu de joueurs - activité motrice fine ou partielle
Kane (1988)	<ul style="list-style-type: none"> - essaye de battre l'adversaire par la force physique - utilise des objets lourds - engagement dans une compétition face à face, dans laquelle les corps peuvent entrer en contact 	<ul style="list-style-type: none"> - corps projeté dans l'espace avec un but esthétique - objets légers - barrière spatiale pour prévenir le contact physique
Louveau (1991, 1998)	<ul style="list-style-type: none"> - montrer ou exercer sa force - se livrer à un combat dur et rapproché - porter ou recevoir des coups - jouer à la balle au pied sur un grand terrain - manipuler des armes - s'engager dans des efforts intenses de longues durées - piloter des engins mécaniques ou motorisés - prendre des risques dans des pratiques agoraphiles 	

Metheny (1965)	<ul style="list-style-type: none"> - objets lourds - contacts corporels - opposition face à face - projection du corps de l'athlète à travers l'espace pour un temps relativement long 	<ul style="list-style-type: none"> - objets légers - précision mais pas force - peu de contacts corporels - patrons esthétiques du vol corporel
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dimension intégrante de la pratique et de l'identité du hockey sur glace.

Dimensions périphériques mais qui participent à caractériser la discipline (les bagarres et les mises en échecs spectaculaires).

Annexe 2 – Extraits de règlement de l’IIHF (la fédération internationale de hockey sur glace)

P. 13

8. Neutrality and Discrimination

The IIHF observes strict political, racial, gender and religious neutrality.

No discrimination is permitted against a country, private person or group of people on account of race; skin colour; ethnic, national or social origin; gender; language; religion; political association; birth or other status; sexual orientation or any other reason.

P. 96

RULE 169 – ILLEGAL HIT (WOMEN)

DEFINITION – In women’s hockey, a player is not allowed to deliver a bodycheck to an opponent.

- i. An illegal hit in women’s hockey refers to bodychecking an opponent.
- ii. A player who bodychecks an opponent will be assessed one of: (1) a minor penalty; (2) a major penalty and automatic game-misconduct penalty; (3) a match penalty.
- iii. A player who injures or recklessly endangers an opponent by bodychecking will be assessed either a major penalty and automatic game-misconduct penalty or a match penalty.
- iv. If two players are in pursuit of the puck, they are reasonably allowed to push and lean into each other provided that possession of the puck remains the sole object of the two players.
- v. If two or more players are fighting for possession of the puck, they are not allowed to use the boards to make contact with an opponent to eliminate her from the play, push her into the boards, or pin her along the boards. All of these actions indicate an absence of interest in gaining possession of the puck.
- vi. A player who is stationary is entitled to that area of the ice. It is up to the opponent to avoid body contact with such a player. If that player is stationed between the opponent and the puck, the opponent is obliged to skate around the stationary player.
- vii. If a player with the puck is skating directly at an opponent who is stationary, it is the obligation of the puck carrier to avoid contact. But, if the puck carrier makes every effort to avoid contact and the opponent moves into the puck carrier, that opponent will be assessed a minor penalty for bodychecking.

Annexe 3 – Extraits de règlement de la FFHG (fédération française de hockey sur glace, commission des infractions aux règles du jeu)

P. 14

Infraction CIRJ	Infraction IIHF	Qualification IIHF de la règle de jeu violée	SANCTION MINIMALE	SANCTION MAXIMALE
Infraction 1	119	CHARGE CONTRE LA BANDE	<p>1.1 En cas d'absence de blessure de l'adversaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 match de suspension ferme ou 8 jours fermes <p>1.2 En cas de blessure de l'adversaire mentionnée dans le rapport d'incident rédigé par l'arbitre du match</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 matchs fermes 	<p>1.3 Qu'il y ait ou non blessure</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 matchs fermes ou 3 mois fermes
	122	CHARGE INCORRECTE		
	127	CHARGE AVEC LA CROSSE		
	139	COUP DE COUDE		
	141	BAGARRE		
	146	ACCROCHER		
	150	OBSTRUCTION		
	151	OBSTRUCTION (<i>gardien de but</i>)		
	167	FAIRE TREBUCHER		
	169	CHARGE ILLEGALE (<i>hockey féminin</i>)		
219	GARDIEN DE BUT/BAGARRE			

Annexe 4 – Extrait de règlement de la FFHG (activités sportives)

P. 9

1.6. Participation des filles dans le cadre de la mixité

1.6.1. Cadre général

Les équipes mixtes sont autorisées en hockey masculin dans toutes les catégories et ce sans restriction du cadre général de pratique du hockey masculin.

Une joueuse peut évoluer dans la catégorie d'âge garçon correspondant à son année de naissance sous réserve que son entraîneur la juge apte à évoluer à ce niveau en hockey masculin.

Les filles peuvent jouer avec les garçons dans le respect des dispositions du règlement affiliations, licences et mutations.

P. 18

ARTICLE 5. ÉQUIPEMENT

5.1. Généralités

Tout équipement protecteur porté par un joueur (y compris le gardien) ou un arbitre doit répondre aux critères d'homologation fixés par l'IIHF. Il est de la responsabilité du licencié (ou de son représentant légal) de porter en permanence, un équipement à sa taille et conforme aux règles de jeu IIHF en vigueur.

Dès lors, conformément à la réglementation internationale susvisée (cf. art. 24.vi des règles de jeu officielles IIHF 2014/2018), tous les joueurs doivent porter un équipement complet pour pouvoir participer à toute compétition officielle (match amical inclus).

L'équipement complet se compose des pièces suivantes :

- un casque
- un plastron (ou épaulière)
- une paire de coudières
- une paire de gants
- une coquille
- une culotte
- une paire de jambières
- une paire de patins de hockey sur glace
- une crosse de hockey sur glace

Certaines protections supplémentaires sont par ailleurs obligatoires selon un critère d'âge (cf. art. 31 à 35 des règles de jeu officielles IIHF 2014/2018)

- une visière (facultative pour les joueurs nés avant 1974)
- une grille de protection faciale (pour les joueurs U18* et plus jeunes et les joueuses dans toutes les catégories)
- une protection de la nuque et du cou (pour les joueurs U18* et plus jeunes)
- un protège dents (pour les joueurs U20* et U19*)

	NE AVANT 1974	U20*	U19*	U18* ET MOINS	FEMININES
VISIÈRE	Facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
GRILLE DE PROTECTION FACIALE	Facultative	Facultative	Facultative	Obligatoire	Obligatoire
PROTECTION DE LA NUQUE ET DU COU	Facultative	Facultative	Facultative	Obligatoire	Obligatoire pour les U18 et moins
PROTEGE DENTS	Facultative	Obligatoire	Obligatoire	Facultative	Facultative

* L'année de naissance et non la date de naissance est déterminante pour l'application de ces catégories.

Sont en outre autorisées les protections additionnelles des patins et des pieds des joueurs.

ARTICLE 7. REGLES DE JEU

7.1. Règles internationales de jeu

Les règles de jeu du hockey sur glace sont celles de la fédération internationale de hockey sur glace (IIHF).

7.2. Interdiction des charges avec le corps

Les charges avec le corps sont interdites dans les catégories U9, U11 et U13, en hockey féminin, en trophée loisirs et en trophée 100% loisirs. Le « body contact » est autorisé dans les catégories féminines U17 et seniors.

7.3. Durée des rencontres

La durée des rencontres officielles de hockey sur glace est fixée comme suit :

	CATEGORIE	TEMPS DE JEU	REPOS
HOCKEY MASCULIN	Senior	3 x 20'	15'
	U20	3 x 20'	15'
	U17	3 x 20'	15'
	U15	Mini 3 x 15' / maxi 3 x 20**	5' à 10'
	U13	Mini 3 x 15' / maxi 3 x 20'	5' à 10'
	U11	Mini 3 x 15' / maxi 3 x 18'	1'
	U9	<i>Cf. Annexe AS 12 -</i>	
HOCKEY FEMININ	Senior	3 x 20'	10' à 15'
	U17	3 x 15'	10' à 15'

** Obligation 3 x 20' en phase finale*

ARTICLE 13. DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES ATTITUDES HOMOPHOBES, RACISTES, SEXISTES OU VISANT A DENIGRER LA SANTE OU LE PHYSIQUE D'UN INDIVIDU

13.1. Dispositions générales

Toute attitude homophobe, raciste, sexiste ou visant à dénigrer la santé ou le physique d'un individu, qu'elle se manifeste par un comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques, ou par des propos insultants, est contraire à l'éthique sportive et aux valeurs revendiquées par la FFHG.

13.2. Dispositions particulières : la charte contre l'homophobie dans le sport

Conformément au point 2 de la charte contre l'homophobie dans le sport, annexée au présent règlement (*cf. Annexe AS 29 -*) et signée par la FFHG en 2011, la fédération s'engage à « *Dénoncer et prendre les sanctions* ».

adéquates contre toute attitude homophobe, qu'elle se manifeste par un comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques, ou par des propos insultants en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée ».

13.3. Sanctions

Tout licencié ayant une attitude entrant dans le champ du présent article est passible de sanctions disciplinaires en application du règlement disciplinaire général de la FFHG.

Annexe 5 – Règlement de la FFHG (commission médicale)

P. 13

7) impose pour les surclassements :

- simple surclassement
 - ✓ U9 à U15 : chaque année d'âge de sa catégorie précédant le passage en catégorie supérieure peut être surclassée dans la catégorie supérieure.
 - ✓ U17 et U20 : toutes les années d'âge de ces deux catégories peuvent être surclassées dans la catégorie supérieure.

8) autorise :

- la mixité en hockey sur glace dans toutes les catégories ;
- le surclassement des joueuses U9 et U11 dans la catégorie immédiatement supérieure selon le règlement des garçons ;
- la pratique :
 - ✓ des U15 mixité dans la catégorie U13 garçon¹ ;
 - ✓ des U17 mixité dans la catégorie U15 garçon ;
 - ✓ et des U20 mixité dans la catégorie U17 garçon ;
 - ✓ des seniors mixité dans la catégorie U20 ;
 - ✓ des seniors mixité (hors gardienne) en U17 mixité, sous réserve de validation par le médecin fédéral et par la DTN ;
- le surclassement dans toutes les catégories pour les gardiennes de but selon le règlement des garçons.

9) autorise le simple surclassement en catégorie supérieure aux quatre années d'âge des U18 féminines.

ARTICLE 10. INTERDICTION DE LA PRATIQUE

Tout médecin a la possibilité de demander l'interdiction de la pratique de la discipline en compétition à tout sujet paraissant en mauvaise condition physique. La demande de retrait de licence ou d'interdiction de délivrance de licence sera adressée sous pli confidentiel au président de la commission médicale qui statuera après avoir examiné l'intéressé et/ou s'être entouré des avis autorisés.

Le président du groupement sportif et le président de la FFHG doivent être prévenus sans faire état du diagnostic.

Tout licencié déclaré inapte a la possibilité de formuler une demande de dérogation auprès de la commission médicale nationale ou auprès des services de médecine du sport des centres hospitalo-universitaires.

¹ Dès lors qu'une joueuse a été sélectionnée en équipe de France U18, elle ne pourra plus bénéficier de la disposition de sous classement en catégorie U13, dont elle bénéficie dans le cadre de la mixité.

Annexe 7 – Taux de débuts et d’arrêts de la pratique par saison en fonction du sexe
(statistiques réalisées à partir des listings fédéraux sur le recensement des licencié.es)

	Saison 2013-2014	Saison 2014-2015	Saison 2015-2016	Saison 2016-2017
Nb licenciées F Année - 1	1671	1826	1997	2017
Arrivée F	655	724	695	801
Départ F	500	553	675	630
% arrivée F	39,20%	39,65%	34,80%	39,71%
% départ F	29,92%	30,28%	33,80%	31,23%
Nb licenciés M Année - 1	17882	18116	18476	18904
Arrivée M	4685	4840	4875	4555
Départ M	4451	4480	4447	4663
% arrivée M	26,20%	26,72%	26,39%	24,10%
% départ M	24,89%	24,73%	24,07%	24,67%

Annexe 8 – Modèle du guide d'entretien

A. Le parcours dans le hockey sur glace

Pour commencer l'entretien, pourrais-tu me parler de ton parcours dans le hockey sur glace, comment en es-tu venue à pratiquer le hockey sur glace ?

Dans quels clubs as-tu évolué ? Y-avait-il des filles dans les clubs où tu as évolué ? Sais-tu si elles ont rejoint un club féminin, arrêté ? Sais-tu pourquoi ?

Qu'est-ce qui a motivé ton choix d'intégrer un club féminin / de poursuivre dans une équipe mixte ?

Y-a-t-il des différences entre les équipes masculines et féminines au sein des clubs ? Quelles sont leurs relations ?

As-tu rencontré des freins, des obstacles dans ton parcours/ta carrière de hockeyeuse ?

Quel as été le tournant qui t'as amené à coacher une équipe ?

Par expérience, y-a-t-il des différences entre l'approche qu'a ou devrait avoir un.e entraîneur.e face à une équipe masculine, féminine ou mixte ? Comment cela s'applique-t-il dans les entraînements ?

Dans quel contexte la commission féminine a-t-elle été créée ? Quels étaient les membres, les objectifs, les grandes évolutions ?

Qu'est-ce qui a motivé ton investissement dans l'encadrement technique du hockey et plus particulièrement du hockey féminin ?

Dans quel contexte a été créé le Pôle France ? L'EDF féminine ? Cela a-t-il changé l'organisation du Championnat Elite ? L'organisation au niveau fédéral ?

B. La construction de l'identité sexuée

Qu'est-ce que c'est « être une bonne hockeyeuse » ? As-tu des modèles de hockeyeuses ou plus généralement de sportives ?

Considères-tu que le hockey sur glace a l'image d'un sport masculin ? De quelles façons l'as-tu ressenti ? Est-ce que cela a changé lorsque tu as intégré une équipe féminine ?

Penses-tu que ta pratique du hockey sur glace a participé à construire ou a modifié ta définition de la féminité/de ce que tu considères être féminin ? Est-ce que la pratique dans une équipe féminine a joué sur ce changement ?

Est-ce que tu pourrais essayer de me définir ce qu'est la féminité pour toi ?

Est-ce que tu pourrais essayer de me définir ce qu'est la masculinité pour toi ?

Considères-tu qu'il y a des compétences féminines et masculines ? Ces compétences sont-elles importantes pour pratiquer le hockey sur glace ?

Considères-tu que les sportives puissent/doivent être féminines (hors et sur la glace) ?

Y-a-t-il des codes, des manières d'être à respecter lorsque l'on est hockeyeuse dans une équipe mixte ? Sont-ce les mêmes dans une équipe féminine ? Une équipe masculine ?

Comment décrirais-tu les relations entre joueurs et/ou joueuses dans une même équipe ? Y-a-t-il des différences entre une équipe mixte, féminine ou masculine ? (relations amicales ou amoureuses)

Quel regard a porté ton entourage sportif et/ou personnel sur ta pratique du hockey sur glace ?

As-tu des amies ou des filles, femmes proches qui ont arrêté le hockey ? Sais-tu pour quelles raisons ?

Est-ce que tu as déjà eu des retours inquiets de parents sur les dangers de la pratique du hockey sur glace ? Plus spécifiquement pour leurs filles ?

As-tu déjà entendu des réflexions sexistes lors d'entraînements ou de matchs ? (Blagues, commentaires sur le physique, remarques sur les performances, insultes) ?

As-tu (eu) des activités, loisirs ou passions à côté du hockey sur glace ? Qu'est-ce qui t'a amené à les pratiquer ?

C. Le contact, les mises en échec et la mixité

Pour quelle(s) raison(s) la pratique en mixité est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans ?

Penses-tu que les contacts puissent être un frein à la pratique en mixité ? Est-ce le seul ?

Penses-tu qu'il y a des bénéfices à la pratique en mixité ? A la pratique non mixte ? Des inconvénients ?

Dans quel contexte les règles de sous-classement et surclassement se sont-elles mises en place ?

Que penses-tu des règles de sous et sur-classement ?

Y-a-t-il des freins institutionnels à la pratique en mixité au hockey sur glace ? Quelle place peut jouer un.e entraîneur.e pour l'intégration d'une féminine dans un club évoluant en D1 ?

Y-a-t-il des freins biologiques à la pratique en mixité au hockey sur glace ? A partir de quel âge, de quelle période ?

En théorie, toutes les compétitions sont mixtes. Serait-il possible, selon toi, qu'une féminine intègre une équipe de ligue Magnus ? Pourquoi ?

Que penses-tu de l'interdiction de la mise en échec au hockey féminin ?

D. Portrait

Quel âge as-tu ?

Pendant combien de temps as-tu pratiqué le hockey sur glace ? Avec des interruptions ?

Est-ce que des personnes de ton entourage proche pratiquent ou ont pratiqué le hockey sur glace ?

Quel est ton parcours scolaire et/ou professionnel ?